

Rapport au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

2012-2013

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

24 octobre 2013



Coordination du projet
Jean-François Beaudoin

Bureau de planification et d'études institutionnelles
Vice-rectorat exécutif et au développement
Université Laval

24 octobre 2013



Cabinet du recteur

Le 24 octobre 2013

Monsieur Pierre Boutet
Directeur général
Direction générale du financement
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Directeur général,

À la suite à votre lettre du 25 juillet 2013, vous trouverez ci-joint un exemplaire, version papier, et une copie sur disque en format PDF du rapport de l'Université Laval aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Ce dernier a été adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval, à sa séance du 23 octobre 2013. Vous trouverez également une copie additionnelle sur disque de l'État du traitement en fichier EXCEL. Enfin, trente-deux exemplaires du rapport ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,

Denis Brière

p. j. 2

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
 - Formulaire d'approbation
 - Tableau 1: Personnel de direction supérieure
 - Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
 - Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
 - Extrait du règlement régissant à l'Université Laval, les modalités d'exercice des droits d'indemnités de départ
-

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel
-

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- 3.1 Taux de diplomation et durée moyenne des études
 - 3.1.1 Méthodologie et définition des concepts
 - 3.1.2 Tableaux des taux de diplomation et durée moyenne des études
 - A - Par type de grade universitaire
 - B1 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de moins de 100 crédits
 - B2 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de 100 crédits et plus
 - B3 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de maîtrise
 - B4 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de doctorat
 - 3.2 Encadrement des étudiants
 - 3.2.1 Description
 - 3.2.2 Quelques mesures prises au 1^{er} cycle
 - 3.2.3 Les études supérieures
 - 3.2.4 La vie étudiante
 - 3.2.5 Conclusion
 - 3.3 Programmes d'activité de recherche
 - Tableau 1 : Données générales sur les fonds de recherche
 - Tableau 2A : Fonds externes de recherche selon la source de financement
 - Tableau 2B : Nombre de chercheurs selon la source de financement
 - Tableau 3A : Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur
 - Tableau 3B : Fonds externes de recherche obtenus par chercheurs, faculté et secteur
-

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Perspectives de développement

- Annexe 1 Extraits adaptés du plan de développement de la recherche 2010-2014
- Annexe 2 Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval

ÉTAT DU TRAITEMENT

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Formulaire d'approbation
- Tableau 1 : Personnel de direction supérieure
- Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
- Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
- Extrait du règlement régissant à l'Université Laval, les modalités d'exercice des droits d'indemnités de départ.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration
de l'Université Laval

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 30 avril 2013 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université Laval à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université Laval et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Québec
Le 26 septembre 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125181

Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**
Numéro de l'université: **975000**

ÉTAT DU TRAITEMENT
2012-2013
vérifié en date du 4 septembre 2013

Conseil d'administration
25 septembre 2013

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2012-2013
Page: 1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					TC nombre de mois	TP % du temps
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales			
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	160 576 \$	410 \$	0 \$	0 \$	10,0		
Audette, Marie	Doyen/ne	156 160 \$	1 436 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Baude, Éric (1)	V.-rect. exécutif dévelop.	193 272 \$	40 155 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Beauchamp, Michel	V.-rect. res. humaines	183 072 \$	1 442 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Beauregard, Robert	Doyen/ne	146 844 \$	1 441 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Belleguic, Thierry	Doyen/ne	156 716 \$	720 \$	0 \$	0 \$	2,0		
Bergeron, Rénaud	Doyen/ne	247 870 \$	1 424 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Blais, François	Doyen/ne	161 314 \$	1 444 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Bourget, Edwin	V.-rect. rech. création intérim	183 072 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0,0		
Brière, Denis	Recteur/-trice	330 000 \$	1 489 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Brouillet, Eugénie (2)	Doyen/ne	101 657 \$	24 082 \$	0 \$	0 \$	10,0		
Dallaire, Clémence (3)	Doyen/ne	149 891 \$	1 548 \$	0 \$	0 \$	12,0		
D'Amours, Sophie	V.-rect. recherche création	183 072 \$	744 \$	0 \$	0 \$	10,0		
Darveau, André	Doyen/ne	170 159 \$	1 436 \$	0 \$	0 \$	12,0		
De Waele, Michel	Doyen/ne	154 919 \$	727 \$	0 \$	0 \$	10,0		
Dubé, Claude	Doyen/ne	141 253 \$	1 422 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	151 699 \$	1 422 \$	0 \$	0 \$	12,0		
Fortier, Paul	V.-rect. recherche création	183 072 \$	620 \$	0 \$	0 \$	2,0		
Fournier, André	Doyen/ne	170 700 \$	1 428 \$	0 \$	0 \$	12,0		

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2012-2013 apparaît aux notes complémentaires.

- (1) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 38 671 \$.
(2) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 23 356 \$.
(3) Les autres éléments incluent un montant de 400 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurance collective.
(4) Les autres éléments incluent un montant de 18 299\$ compte tenu d'une prime de marché.

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2012-2013
Page: 2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					TP % du temps
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	
Garnier, Bernard	V.-rect. études activ. intern.	183 072 \$	1 442 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Gendron, Michel (4)	Doyen/ne	155 153 \$	19 020 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Germain, Josée	V.-rect. adm. finances	183 072 \$	1 850 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Lacasse, Nicole (5)	V.-rect. adj. études act. int.	160 576 \$	15 431 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Lacroix, René	V.-rect. adj. syst. inform.	160 576 \$	1 464 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	126 817 \$	1 442 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Létourneau, Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	160 576 \$	876 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Mantha, Robert W. (6)	Doyen/ne	155 153 \$	6 949 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Marcoux, Sylvie (7)	V.-rect. adj. rech. création	160 576 \$	447 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Mayrand, Denis	V.-rect. adj. rech. création	160 576 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Monette, Marcel	Doyen/ne	164 691 \$	1 422 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Normand, Sylvio	Doyen/ne	151 726 \$	710 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	115 000 \$	1 096 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Papillon, André	Doyen/ne	141 002 \$	1 444 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Paradis, Claude	V.-rect. adj. res. hum.	160 576 \$	686 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Pelchat, Marc	Doyen/ne	145 519 \$	1 422 \$	0 \$	0 \$	8,0	
Pothier, François	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	160 576 \$	721 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Richer, Monique	Secrétaire général	161 310 \$	1 451 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Routhier, Gilles	Doyen/ne	145 519 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4,0	
Thibault, Victor	Doyen/ne	129 508 \$	1 422 \$	0 \$	0 \$	12,0	

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2012-2013 apparaît aux notes complémentaires.

(5) Les autres éléments incluent un montant de 13 970 \$ à titre de contractuel enseignant.

(6) Les autres éléments incluent un montant de 6 240 \$ compte tenu d'une prime de marché.

(7) Les autres éléments incluent un montant de 233 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurance collective.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000

Année financière: 2012-2013

Page: 3 de 7

Valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2012-2013

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Bauce,Éric	Vice-recteur exécutif et au développement	96 636 \$
Beauchamp,Michel	V.-rect. ress. humaines	91 536 \$
Brière,Denis	Recteur	165 000 \$
Garnier,Bernard	V.-rect. études activ. intern.	91 536 \$
Germain,Josée	V.-rect. adm. finances	91 536 \$
Lacasse,Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	80 288 \$
Lacroix,René	V.-rect. adj. syst. inform.	80 288 \$
Marcoux,Sylvie	V.-rect. adj. rech. création	80 288 \$
Paradis,Claude	V.-rect. adj. res. hum.	80 288 \$
Richer,Monique	V.-rect. adj. res. hum.	80 655 \$

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2012-2013
4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	102,14	Le plus élevé	164 765 \$	99 596 \$
		Moyenne	89 007 \$	15 441 \$
		Le moins élevé	86 393 \$	482 \$
Personnel de direction des services	155,03	Le plus élevé	155 496 \$	22 883 \$
		Moyenne	86 144 \$	3 369 \$
		Le moins élevé	67 848 \$	183 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:
Année universitaire:
Page:

Université Laval - 975000
2012-2013
5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.		10,0	1 279 \$
Audette, Marie	Doyen/ne		12,0	8 141 \$
Bauce, Éric	V.-rect. exécutif dévelop.		12,0	7 623 \$
Beauchamp, Michel	V.-rect. ress. humaines		12,0	140 \$
Beauregard, Robert	Doyen/ne		12,0	4 493 \$
Belleguic, Thierry	Doyen/ne		2,0	366 \$
Bergeron, Rénald	Doyen/ne		12,0	20 263 \$
Blais, François	Doyen/ne		12,0	5 400 \$
Bourget, Edwin	V.-rect. rech. création intérim		-	523 \$
Brière, Denis	Recteur/-trice		12,0	20 978 \$
Brouillet, Eugénie	Doyen/ne		10,0	3 366 \$
Dallaire, Clémence	Doyen/ne		12,0	8 107 \$
D'Amours, Sophie	V.-rect. recherche création		10,0	7 409 \$
Darveau, André	Doyen/ne		12,0	8 971 \$
De Waele, Michel	Doyen/ne		10,0	3 816 \$
Dubé, Claude	Doyen/ne		12,0	3 731 \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne		12,0	3 138 \$
Fortier, Paul	V.-rect. recherche création		2,0	4 553 \$
Fournier, André	Doyen/ne		12,0	2 050 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année universitaire: 2012-2013
Page: 6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés (suite)

Personnel de direction supérieure	Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
	Garnier,Bernard	V.-rect. études activ. intern.	12,0	4 796 \$
	Gendron,Michel	Doyen/ne	10,0	8 620 \$
	Germain,Josée	V.-rect. adm. finances	12,0	4 537 \$
	Lacasse,Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	12,0	19 203 \$
	Lacroix,René	V.-rect. adj. syst. inform.	12,0	4 332 \$
	Lefebvre,Jean	Doyen/ne	12,0	9 700 \$
	Létourneau,Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	10,0	1 193 \$
	Mantha,Robert W.	Doyen/ne	2,0	521 \$
	Marcoux,Sylvie	V.-rect. adj. rech. création	2,0	38 \$
	Mayrand,Denis	V.-rect. adj. rech. création	10,0	3 325 \$
	Monette,Marcel	Doyen/ne	12,0	4 292 \$
	Normand,Sylvio	Doyen/ne	2,0	128 \$
	Ouellet,France	Auditeur/-trice interne	12,0	3 087 \$
	Papillon,André	Doyen/ne	12,0	1 677 \$
	Paradis,Claude	V.-rect. adj. res. hum.	2,0	114 \$
	Pelchat,Marc	Doyen/ne	8,0	3 125 \$
	Pothier,François	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	10,0	300 \$
	Richer,Monique	Secrétaire général	12,0	1 805 \$
	Routhier,Gilles	Doyen/ne	4,0	342 \$
	Thibault,Victor	Doyen/ne	12,0	447 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2012-2013
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	102,14	21 487 \$
	Moyenne		2 778 \$
	Le moins élevé		13 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	155,03	24 082 \$
	Moyenne		2 408 \$
	Le moins élevé		10 \$
Personnel de gerance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

Extraits du :

**RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR,
DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS,
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET
DE L'OMBUDSMAN**

**Règlement approuvé par le Conseil d'administration à sa séance du 25 novembre 2009
(résolution CA-2009-155)**

Responsabilité : Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur,
des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire
général, du vérificateur interne et de l'ombudsman

Approbation : Conseil d'administration

Cadre juridique : Statuts de l'Université Laval, article 67, paragraphe 9



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR,
DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS,
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET
DE L'OMBUDSMAN**

**Règlement approuvé par le Conseil d'administration à sa séance du 25 novembre 2009
(résolution CA-2009-155)
et modifié à sa séance du 21 avril 2010 (résolution CA-2010-67)**

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS	3
ARTICLE 2 - LE RECTEUR, LES VICE-RECTEURS, LES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
ARTICLE 3 - LE VÉRIFICATEUR INTERNE ET L'OMBUDSMAN.....	10
ARTICLE 4 - CODE DE CONDUITE	12
ARTICLE 5 - INDEMNISATION.....	12
ARTICLE 6 - APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT	13
ANNEXE A - TRAITEMENT	
ANNEXE B - ALLOCATION DE FONCTION	

ARTICLE 1

DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université** : l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval;
- b) **Recteur** : le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval;
- c) **Vice-recteur** : l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval;
- d) **Vice-recteur adjoint** : un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval;
- e) **Secrétaire général** : le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval;
- f) **Vérificateur interne** : le vérificateur interne de l'Université Laval visé à l'article 55 des Statuts de l'Université Laval;
- g) **Ombudsman** : l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval;
- h) **Candidat de l'intérieur** : une personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;
- i) **Candidat de l'extérieur** : une personne qui ne possède pas de lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;
- j) **Conseil d'administration** : le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval;
- k) **Comité** : le Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman.

RECTEUR

VICE-RECTEURS

VICE-RECTEURS ADJOINTS

et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, comme s'il était demeuré en poste.

- 2.2.1.2 Tant qu'il bénéficie d'une rémunération supérieure à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, il porte le titre de recteur sortant, de vice-recteur sortant, de vice-recteur adjoint sortant ou de secrétaire général sortant. Durant cette période, il relève du vice-recteur aux ressources humaines. Par la suite, il est réintégré à son corps d'emploi d'origine.
- 2.2.1.3 À la demande du vice-recteur aux ressources humaines, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

Les conditions suivantes s'appliquent à cette période de recyclage :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues dans les fonctions pour lesquelles il se recycle;
- c) cette période de recyclage est considérée soit comme une année d'étude et de recherche, soit comme un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année d'étude et de recherche ou à un congé de perfectionnement ultérieur;
- e) s'il quitte volontairement son emploi pendant sa période de recyclage ou au cours des douze mois suivants, il doit rembourser à l'employeur 50 % du traitement qu'il a touché pendant le temps qu'a duré sa période de recyclage.

2.3 Indemnité de départ

- 2.3.1 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
--

- 2.3.2 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat.
- 2.3.3 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pour prendre sa retraite, il a droit, à son choix, soit à l'indemnité de départ prévue au présent Règlement, soit au montant forfaitaire prévu selon les conditions d'emploi de son corps d'emploi d'origine.
- 2.3.4 Aucune indemnité de départ n'est versée en cas de décès, de démission ou de fin d'emploi pour raison de faute lourde.

ÉTATS FINANCIERS

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
			1	2	3	4	5	6	7
Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	43 646 117	0	0	0	0		43 646 117
2	Placements à court terme (005)	s/o	48 723 592	11 263 515	0	38 092 585	6 886 094		104 965 786
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	23 379 642	- - -	- - -	- - -	- - -		23 379 642
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	5 671 414	- - -	- - -	- - -	- - -		5 671 414
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	52 938 730	16 619 525	231 702 865	0	0		301 261 119
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 060, 065)	Annexe 12	2 125 967 701	1 736 889 932	535 830 651	0	0		4 398 688 284
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	3 029 411	0	0	0	0		3 029 411
11	Stocks (075)	s/o	0	0	- - -	0	0		\$
Total de l'actif court terme			2 303 356 607	1 764 772 972	767 533 516	38 092 585	6 886 094	\$	4 880 641 773
Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	776 180 116	- - -	- - -		776 180 116
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		\$
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	521 894	0	0		521 894
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$
22	TOTAL DE L'ACTIF		2 303 356 607	1 764 772 972	1 544 235 525	38 092 585	6 886 094	- \$	5 657 343 783

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Éliminations	Total
			1	2	3	4	5	6	7
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		
24	Emprunts à court terme (205)	s/o	72 032 447	0	106 967 553	0	0		\$ 23
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		179 000 000
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	- - -	- - -	- - -	- - -		\$ 25
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	53 751 696	2 440 160	- - -	0	0		\$ 26
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	256 981 700	0	- - -	0	0		56 191 856
29	Comptes à payer (215, 220)	s/o	50 157 085	9 331 587	16 590 444	3 616 220	0		256 981 700
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	4 749 856	0	- - -	- - -	0		79 695 336
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0		4 749 856
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	46 245 000	0	0		\$ 31
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	2 272 720 583	1 620 444 577	505 523 125	0	0		46 245 000
Total du passif à court terme					675 326 122	3 616 220	\$		4 398 688 286
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	510 181 526	0	0		510 181 526
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	130 287 504	334 647 209	- - -	- - -		464 934 714
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	2 269 143	0	0	0		2 269 143
TOTAL DU PASSIF					1 764 772 972 \$	3 616 220 \$	- \$		5 998 937 416 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	24 713 983	0	0	6 738 794	6 886 094		38 338 871	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	24 763 985	0		24 763 985	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(431 750 743)	- - -	- - -	- - -	- - -		(431 750 743)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	811 065	- - -		811 065	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	2 162 521	- - -		2 162 521	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	24 080 668	- - -	- - -		24 080 668	46
TOTAL DES SOLDES DE FONDS					(407 036 760) \$	34 476 365 \$	6 886 094 \$	- \$	(341 593 633) \$	47
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS					2 303 356 607 \$	1 764 772 972 \$	38 092 585 \$	- \$	5 657 343 783 \$	48

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de solidarité (401)	s/o	78 098 020	---	---	---	---		78 098 020
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	s/o	10 379 308	---	---	---	---		10 379 308
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	550 500	---	---	---	---		550 500
4	Cotisations des étudiants (455)	s/o	9 911 389	---	---	---	---		9 911 389
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	s/o	11 668 207	---	---	---	---		11 668 207
6	Ventes aux étudiants (461)	s/o	1 193 285	---	---	---	---		1 193 285
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		111 800 709	\$	\$	\$	\$		111 800 709
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	393 858 953	8 933 093	33 205 318	---	---		435 997 364
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	438 170	41 341 404	16 960 996	0	0		58 740 569
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	0	113 637 504	0	0	0		113 637 504
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	0	20 828 654	0	0	0		20 828 654
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---		\$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
13	Ministère (530)	s/o	---	---	3 138 370	---	---		3 138 370
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---		\$
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---		\$
16	Autres (533)	s/o	---	---	(5 542 571)	---	---		(5 542 571)
17	TOTAL DES SUBVENTIONS		394 297 123	184 740 656	47 762 113	\$	\$		626 799 891
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	5 380 570	1 048 038	25 127	3 262 667	692 044		10 408 445
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		\$
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	461 182	11 618 621	0	0	0		12 079 803
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	370 321	29 327 380	202 276	633 314	0		30 533 291
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	(8 452)	---	---		(8 452)
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	3 772 158	---	---	---	---		3 772 158
26	Ventes externes (460)	s/o	47 472 200	0	16 531 970	-	0		64 004 170
27	Revenu comptable - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	s/o	---	---	---	---	---		\$
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	11 503 308	(23 700 601)	4 916 654	0	0		(7 280 640)
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		68 959 739	10 293 436	21 667 575	3 895 981	692 044		113 508 777
30	TOTAL DES PRODUITS		575 057 571	203 034 093	69 429 688	3 895 981	692 044	-	852 109 377

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Masses salariales										
1									1	
2	Direction	s/o	33 440 210	422 026	-	-	-		33 862 236	
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-		3	
4	Enseignants-chercheurs	s/o	133 257 617	19 045 791	-	-	-		152 303 408	
5	Chargés de cours	s/o	38 748 387	294 980	-	-	-		39 043 366	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 056 893	18 525 036	-	-	-		24 581 928	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 056 749	9 526 874	-	-	-		15 583 624	
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	52 548 423	2 573 904	-	-	-		55 122 327	
9	Personnel de soutien technique	s/o	32 315 230	1 458 120	-	-	-		33 773 349	
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	38 362 042	921 753	-	-	-		39 283 795	
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	8 745 979	106 185	-	-	-		8 852 164	
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	81 598 565	9 099 909	-	-	-		90 698 474	
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		431 130 095	61 974 577		\$	\$		483 104 672	
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	48 764 300	-	-	-	-		48 764 300	
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	3 814 805	310 424	-	-	0		4 125 229	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	1 664 778	0	-	-	0		1 664 778	
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	614 469	10 107 691	-	-	0		10 722 160	
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	1 871 509	35 173	-	-	0		1 906 682	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	8 578 255	12 881 300	-	-	0		21 459 555	
20	Bourses (735)	s/o	9 458 976	36 474 579	-	-	0		45 933 555	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	23 318 543	25 583 415	-	0	0		48 901 959	
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	14 859 210	20 157 615	-	-	0		35 016 825	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 675 098	666 190	-	-	0		2 341 287	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	37 187 720	33 208 110	0	-	0		70 395 831	
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	4 850 216	156 214	-	-	0		5 006 431	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	17 385 559	1 204 553	-	116 516	0		18 706 628	
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	7 423 098	433 407	-	-	0		7 856 505	
28	Location-exploitation (830)	s/o	5 270 575	1 932 829	-	-	0		7 203 404	
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	3 593 590	-	-	-		3 593 590	
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		30	
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	1 853 264	2 297 920	1 854 169	-	0		6 005 354	
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-		31	
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	2 561 564	11 881	22 956 260	0	0		25 529 705	
34	Intérêts relatifs aux avances ininterfunds (855)	s/o	0	0	0	0	0		33	
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-		34	
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	65 520 840	-	-		35	
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-		65 520 840	
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	(31 106 870)	(7 244 203)	0	995 132	55 791		52 632	
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		160 045 069	141 810 678	90 500 417	995 132	55 791	\$	(37 300 150)	
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0		39	
41	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	s/o	0	0	0	0	0		40	
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		160 045 069	141 810 678	90 500 417	995 132	55 791	\$	393 407 088	
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	4 171 723	0	0	0	0		4 171 723	
44	TOTAL DES CHARGES		595 346 887	203 785 255	90 500 417	995 132	55 791	- \$	890 683 483	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS										
45	PAR RAPPORT AUX CHARGES		(20 289 316) \$	(751 162) \$	(21 070 730) \$	2 900 849 \$	636 253 \$	- \$	(38 574 105) \$	
45										

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE							
2	Redressement des années précédentes	(349 052 597) 2 594 264	0 565	2 717 153 1 976 767	32 594 479 0	6 249 841 0		(307 491 124) 4 471 596
3	Solde de fonds redressé	(346 458 333)	565	4 593 920	32 594 479	6 249 841	\$	(303 019 528)
4	Produits de l'année	575 057 571	203 034 093	69 429 688	3 895 981	692 044	0	852 109 377
5	Charges de l'année	595 346 887	203 785 255	90 500 417	995 132	55 791	0	890 683 483
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 289 316)	(751 162)	(21 070 730)	2 900 849	636 253	\$	(38 574 105)
7	Apports reçus à titre de dotations							\$
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables							\$
9	Virements d'autres soldes de fonds	(65 560)	734 523	40 557 478	0	0		41 226 441
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	40 223 551	(16 073)	0	1 018 963	0		41 226 441
11	Sous-total	(60 578 427)	(565)	19 486 748	1 881 886	636 253	\$	(38 574 105)
12	Autres éléments des soldes de fonds:							
13	Gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente							\$
14	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes réalisées (gains réalisés) sur la cession de placements disponibles à la vente							\$
15	Gains latents (pertes latentes) nés au cours de l'exercice sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie							\$
16	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes (gains) sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie							\$
17	Sous-total autres éléments	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(407 036 760)	(0)	24 080 668	34 476 365	6 886 094	-	(341 593 633)

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges

Université Laval

**Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2013**

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détaill Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Droits de scolarité (401)	---	---	---	---	7 077 519	---	---		78 098 020
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	---	---	10 379 308	---	---	---	---		10 379 308
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	550 500	---	---	---	---		550 500
4	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	9 911 389	---		9 911 389
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	96 256	11 571 951	0	0	0	0		11 668 207
6	Ventes aux étudiants (461)	42 776	0	0	0	65 000	74 800	0		1 193 285
7	Total des produits provenant des étudiants	42 776	96 256	22 501 759	\$	7 142 519	9 986 189	\$	\$	111 800 709
8	Subventions du Ministère (515)	---	0	391 540 053	---	---	2 318 900	---		393 858 953
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	367 760	0	0	0	0	0	70 410		438 170
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0		\$
11	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	0	0	0		\$
12	Total des subventions	367 760	\$	391 540 053	\$	\$	2 318 900	70 410	\$	394 297 123
13	Intérêts et dividendes (435)	---	---	5 380 570	---	0	0	0		5 380 570
14	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0		\$
15	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	0	0	0	0	0		\$
16	Produits provenant d'une fondation (446)	132 458	43 784	0	17 992	10 760	256 188	0		461 182
17	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	51 145	0	0	468	317 708	1 000	0		370 321
18	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0		\$
19	Recouvrement des coûts indirects (465)	748 324	0	0	3 023 834	0	0	0		3 772 158
20	Ventes externes (460)	5 999 668	2 456 834	2 205 913	355 037	3 871 746	8 782 113	17 934 734		47 472 200
21	Réforme comptable - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	---	---	---	---	---	---	---	---	\$
22	Autres produits (466, 470)	2 314 018	16 806	0	9 131 885	40 599	0	0		11 503 308
23	Total des produits autres	8 497 289	3 265 748	2 205 913	17 909 786	4 240 813	9 039 301	17 934 734	\$	68 959 739
24	TOTAL DES PRODUITS	80 896 259 \$	3 308 524 \$	2 302 169 \$	431 951 598 \$	11 383 332 \$	21 344 390 \$	18 005 144 \$	- \$	575 057 571 \$

Université Laval

Charges par fonction - Fonds de fonctionnement

de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 2

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien à l'enseignement et à la recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments Annexe 15 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1	Masses salariales										1
2	Direction	21 319 788	400 045	2 524 494	6 642 258	982 809	123 128	478 499		33 440 210	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	132 781 410	88 557	0	0	0	387 650	0		133 257 617	4
5	Chargés de cours	38 463 792	59 494	0	500	0	224 601	0		38 748 387	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 377 617	1 104 321	0	109 058	0	1 465 897	0		6 056 893	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 499 943	198 721	0	10 263	0	340 492	7 330		6 056 749	7
8	Personnel professionnel non enseignant	20 595 860	1 851 235	8 867 596	9 978 372	2 964 311	6 102 459	949 230		52 548 423	8
9	Personnel de soutien technique	14 300 736	535 623	5 829 927	4 206 767	3 675 938	2 420 932	894 207		32 315 230	9
10	Personnel de soutien de bureau	21 528 122	684 214	3 734 222	7 624 349	1 230 434	1 957 884	923 466		38 362 042	10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 082 711	34 320	189 668	415 593	4 406 916	1 025 614	1 488 036		8 745 979	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	57 642 251	1 136 129	5 406 639	8 521 482	3 786 673	2 933 057	1 214 288		81 598 565	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	316 582 230	6 082 659	26 552 546	37 508 642	17 047 081	5 972 745	5 955 056	\$	431 130 095	13
14	Avantages sociaux futurs (704)										14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux	2 673 506	(5 230)	299 611	615 086	231 834	0	0	48 764 300	3 814 805	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	1 664 778	0	0	0	0	0	0		1 664 778	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	190 663	276 373	0	0	0	147 434	0		614 469	17
18	Formation et perfectionnement (710)	954 281	23 822	44 527	797 637	24 336	8 435	589		1 871 509	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 870 463	717 385	95 959	745 961	78 823	1 640 144	52 468		8 578 255	19
20	Bourses (735)	5 469 350	590 974	500	1 650	0	278 237	12 172		9 458 976	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	11 809 418	1 548 053	230 164	3 959 166	842 111	2 193 646	16 085		23 318 543	21
22	Fournitures et matériel (745)	5 001 966	501 392	914 906	1 483 286	2 560 571	1 764 796	2 012 572		14 859 210	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	316 374	0	411 586	0	605 421	7 677	162 034		1 675 098	23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	8 731 287	1 933 587	1 300 557	3 649 751	15 108 413	2 273 345	3 275 578		37 187 720	24
25	Volumes et périodiques (750)	475 944	11 926	4 306 383	8 676	5 758	37 304	353		4 850 216	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	513 429	92 192	252 363	94 184	12 381 699	419 332	3 227 589		17 385 559	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	579 694	8 256	3 609	90 954	3 435 206	176 419	2 333 400		7 423 098	27
28	Location-exploitation (830)	461 217	69 272	3 205 074	214 705	228 564	128 323	829 261		5 270 575	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	833 768	17 884	(619 391)	185 464	400 420	210 165	471 339		1 853 264	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	56 566	2 808	20 321	2 135 760	(5 845)	32 508	245 756		2 561 564	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	(2 495 049)	(234 245)	(1 417 279)	(278 473)	(8 988 776)	(7 254 673)	(5 555 923)		(31 106 870)	34
35	Total des charges autres	42 107 653	5 554 450	9 048 890	13 703 809	26 908 535	2 063 090	7 083 273	48 764 300	160 045 069	35
36	Virements interfonctions (877)										
37	Ventes internes (878)	90 142		(3 681)	174 532	0	(1 245)	(192 699)		\$	36
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
39	Total avant éléments extraordinaires	358 790 025	11 647 109	35 597 756	51 386 983	43 955 616	8 034 590	12 845 631	48 764 300	591 175 164	39
40	Éléments extraordinaires (880)	2 881 243	0	0	1 200 480	0	0	0		4 171 723	40
41	TOTAL DES CHARGES	361 671 268 \$	11 647 109 \$	35 597 756 \$	52 677 463 \$	43 955 616 \$	8 034 590 \$	12 845 631 \$	48 764 300 \$	595 346 887 \$	41

Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10
1		0	0	233 635	0	5 529 507	2 704 047	0		8 933 093
2		0	0	0	0	1 976 288	223 954	0		41 341 404
3		0	0	2 165 120	0	960 911	7 772 515	0		113 637 504
4		91 090	0	37 044	0	4 476 802	344 720	0		20 828 654
5		91 090	\$	2 435 799	\$	12 943 508	11 045 236	\$	\$	184 740 656
6		0	0	0	0	0	0	0		1 048 038
7		0	0	0	0	0	0	0		\$
8		0	0	0	0	0	0	0		\$
9		0	0	0	0	0	2 926 047	0		11 618 621
10		495 496	0	92 033	0	3 536 616	2 133 099	0		29 327 380
11		0	0	0	0	0	0	0		\$
12		0	0	0	0	0	0	0		\$
13		---	---	---	---	---	---	---		\$
14		(1 483)	(24 964)	(8 793)	0	(123 253)	(24 298)	0		(23 700 601)
15		494 013	(24 964)	83 240	\$	3 413 363	5 034 847	\$	\$	18 293 438
16		585 103 \$	167 517 960 \$	(24 964) \$	2 519 039 \$	- \$	16 080 084 \$	- \$	- \$	203 034 093 \$

Université Laval

Annexe 4

**Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2013**

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Masses salariales										1
2	Direction	0	415 137	0	0	0	4 113	2 776	0		422 026 2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 3
4	Enseignants-chercheurs	190 023	18 572 707	0	0	0	283 061	0	0		19 045 791 4
5	Chargés de cours	0	95 345	0	0	0	199 635	0	0		294 980 5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	7 766	17 966 952	0	0	0	538 560	11 758	0		18 525 036 6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	19 177	9 012 836	0	0	0	492 075	2 786	0		9 526 874 7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	1 396 700	0	32 407	0	913 358	231 439	0		2 573 904 8
9	Personnel de soutien technique	0	1 088 811	0	60 336	0	293 365	15 608	0		1 458 120 9
10	Personnel de soutien de bureau	0	839 832	6 068	687	0	75 166	0	0		921 753 10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	13 298	0	0	0	92 887	0	0		106 185 11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	40 810	8 476 923	1 387	13 592	0	509 268	57 928	0		9 099 909 12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	257 776	57 878 541	7 455	107 021	\$	3 401 489	322 295	\$	\$	61 974 577 13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	329 457	652	(21 135)	0	2 442	(993)	0		310 424 14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	9 147 360	0	0	0	59 772	900 559	0		10 107 691 16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	31 303	0	0	0	2 011	1 859	0		35 173 17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	12 222	10 155 406	0	173 470	0	2 195 125	345 079	0		12 881 300 18
19	Bourses (735)	2 000	20 421 900	0	450	0	789 507	15 260 722	0		36 474 579 19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	30 000	20 757 121	0	2 307 119	0	2 291 623	197 553	0		25 583 415 20
21	Fournitures et matériel (745)	4 505	19 387 113	0	57 847	0	666 247	41 904	0		20 157 615 21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	665 644	0	0	0	546	0	0		666 190 22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 069	26 703 159	8 945	222 688	0	6 146 493	125 755	0		33 208 110 23
24	Volumes et périodiques (750)	190	131 977	0	0	0	20 424	3 623	0		156 214 24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	1 146 123	0	33 380	0	24 290	760	0		1 204 553 25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	309 430	0	1 415	0	115 740	6 822	0		433 407 26
27	Location exploitation (830)	0	1 494 514	0	9 603	0	417 776	10 936	0		1 932 829 27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	3 379 594	0	0	0	161 075	52 911	0		3 593 580 28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	5 817	2 165 472	3 118	28 820	0	77 258	17 435	0		2 297 920 30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	(6)	1 855	0	(903)	0	10 845	89	0		11 881 32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 33
34	Autres charges (860, 870)	(45 000)	(5 033 531)	0	(109 063)	0	(1 748 984)	(307 625)	0		(7 244 203) 34
35	Total des charges autres	10 796	111 193 895	12 715	2 703 691	\$	11 232 190	16 657 391	\$	\$	141 810 678 35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 37
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Total avant éléments extraordinaires	10 796	111 193 895	12 715	2 703 691	\$	11 232 190	16 657 391	\$	\$	141 810 678 39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40
41	TOTAL DES CHARGES	268 572 \$	169 072 436 \$	20 170 \$	2 810 711 \$	- \$	14 633 679 \$	16 979 686 \$	- \$	- \$	203 785 255 \$ 41

LA PERFORMANCE

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

3.1 Taux de diplomation et durée moyenne des études

3.1.1 Méthodologie et définition des concepts

3.1.2 Tableaux des taux de diplomation et durée moyenne des études

A - Par type de grade universitaire

B1 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de moins de 100 crédits

B2 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de 100 crédits et plus

B3 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de maîtrise

B4 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de doctorat

3.2 Encadrement des étudiants

3.2.1 Description

3.2.2 Quelques mesures prises au 1^{er} cycle

3.2.3 Les études supérieures

3.2.4 La vie étudiante

3.2.5 Conclusion

3.3 Programmes d'activité de recherche

- Tableau 1 : Données générales sur les fonds de recherche
- Tableau 2A : Fonds externes de recherche selon la source de financement
- Tableau 2B : Nombre de chercheurs selon la source de financement
- Tableau 3A : Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur
- Tableau 3B : Fonds externes de recherche obtenus par chercheurs, faculté et secteur

3.1.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITION DES CONCEPTS

Les taux de réussite et la durée moyenne des études sont présentés dans les tableaux ci-joints pour l'ensemble de l'Université, par secteur d'études et par programme.

Cohortes

Les cohortes sont constituées de nouvelles personnes inscrites pour la première fois à un programme de :

- baccalauréat ou maîtrise : sessions d'automne 2004, 2005, 2006 et 2007
- doctorat : sessions d'automne 2002, 2003, 2004 et 2005

Au baccalauréat, les nouvelles personnes sont celles qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université; sont donc exclues de la cohorte celles qui auraient d'abord fréquenté un autre type de programme comme le diplôme, le certificat, le microprogramme ou les études libres avant d'entreprendre un baccalauréat.

À la maîtrise et au doctorat, on considère comme nouvelles personnes toutes celles qui s'inscrivent pour la première fois au type de programme; sont donc incluses les personnes qui changent de cycle, celles qui doivent compléter de la scolarité probatoire avant d'entreprendre le programme de recherche visé et celles qui ont fréquenté un diplôme de deuxième cycle ou qui ont suivi des cours de niveau supérieur à titre d'étudiants libres.

Période d'observation

La période d'observation s'échelonne sur le nombre de sessions suivantes :

- baccalauréat ou la maîtrise : 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 2004, 2005, 2006 et 2007
- doctorat : 23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 2002, 2003, 2004 et 2005

Diplômés

Ce sont les personnes qui ont obtenu un diplôme de grade identique au programme initial à l'intérieur de la période d'observation. Les personnes qui ont obtenu un diplôme d'un grade différent du programme initial ou qui ont obtenu un diplôme après la période d'observation ne sont pas considérés pour les fins de ce projet comme des diplômés.

Diplômés dans le même programme

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans le premier programme où elles se sont inscrites.

Diplômés dans le même secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme de même grade relevant du même secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Diplômés dans un autre secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme de même grade relevant d'un autre secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Secteur

Un secteur regroupe tous les programmes relevant d'une Faculté selon les structures en vigueur à l'Université Laval.

Cohorte initiale

La cohorte initiale inclut les personnes diplômées, ainsi que celles en cheminement ou qui ne sont plus inscrites à un programme de même grade et même cycle.

Durée des études

Il s'agit du temps moyen pris par les personnes diplômées pour obtenir un premier grade universitaire pour chaque niveau d'études. Cette moyenne est calculée en utilisant comme mesure de base le nombre de sessions écoulées entre la première inscription au programme de départ et la dernière session d'inscription au programme qui a conduit à l'obtention du diplôme

3.1.2 A - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par type de grade universitaire

Situation observée au terme de :
17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour le baccalauréat et la maîtrise
23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour le doctorat

Grade	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS	2004	1927	75	232	3048	63,2%	2,5%	7,6%	73,3%	9,3	13,0	12,8	9,8
	2005	1837	89	256	3063	60,0%	2,9%	8,4%	71,3%	9,4	12,3	12,9	9,9
	2006	1828	85	230	3004	60,9%	2,8%	7,7%	71,4%	9,4	12,5	12,9	9,9
	2007	1851	80	244	3090	59,9%	2,6%	7,9%	70,4%	9,4	12,9	13,0	9,9
	2004	1214	72	65	1698	71,5%	4,2%	3,8%	79,5%	11,4	13,5	13,4	11,6
BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS	2005	1088	52	79	1615	67,4%	3,2%	4,9%	75,5%	11,4	13,3	13,7	11,7
	2006	1130	76	78	1674	67,5%	4,5%	4,7%	76,7%	11,3	12,0	13,2	11,5
	2007	1032	97	97	1611	64,1%	6,0%	6,0%	76,1%	11,5	10,6	13,1	11,6
	2004	3141	147	297	4746	66,2%	3,1%	6,3%	75,6%	10,1	13,2	12,9	10,5
	2005	2925	141	335	4678	62,5%	3,0%	7,2%	72,7%	10,1	12,7	13,1	10,5
MAÎTRISE	2006	2958	161	308	4678	63,2%	3,4%	6,6%	73,2%	10,1	12,3	12,9	10,5
	2007	2883	177	341	4701	61,3%	3,8%	7,3%	72,4%	10,1	11,6	13,1	10,5
	2004	874	8	14	1341	65,2%	0,6%	1,0%	66,8%	8,4	9,6	10,2	8,4
	2005	916	13	14	1348	68,0%	1,0%	1,0%	70,0%	8,5	8,2	8,8	8,5
	2006	900	10	4	1281	70,3%	0,8%	0,3%	71,4%	8,7	9,4	11,0	8,8
DOCTORAT	2007	885	14	12	1300	68,1%	1,1%	0,9%	70,1%	8,5	9,6	9,8	8,5
	2002	108	1	2	237	45,6%	0,4%	0,8%	46,8%	15,9	17,0	16,0	15,9
	2003	154		4	322	47,8%		1,2%	49,0%	16,5		17,0	16,5
	2004	156	2	3	298	52,3%	0,7%	1,0%	54,0%	16,0	18,0	19,3	16,1
	2005	170		3	333	51,1%		0,9%	52,0%	14,8		13,3	14,8

3.1.2 B1 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2004	197	6	5	262	75,2%	2,3%	1,9%	79,4%	8,8	14,3	13	9,1
	2005	162	3	11	232	69,8%	1,3%	4,7%	75,8%	8,8	12,7	14,1	9,2
	2006	163	3	7	227	71,8%	1,3%	3,1%	76,2%	8,9	14,3	13,4	9,2
	2007	141	4	6	209	67,5%	1,9%	2,9%	72,3%	8,8	12,3	13,7	9
Direction générale du premier cycle	2004	26		11	70	37,1%	0,0%	15,7%	52,8%	9,8		11,6	10,4
	2005	16		9	60	26,7%	0,0%	15,0%	41,7%	8,9		12,7	10,3
	2006	7		2	38	18,4%	0,0%	5,3%	23,7%	14		12	13,6
	2007	5		9	44	11,4%	0,0%	20,5%	31,9%	9,4		11,2	10,6
Droit	2004	166		21	220	75,5%	0,0%	9,5%	85,0%	9,4		12,8	9,8
	2005	170		12	225	75,6%	0,0%	5,3%	80,9%	9,4		12,5	9,6
	2006	155		8	205	75,6%	0,0%	3,9%	79,5%	9,3		11	9,4
	2007	146		18	196	74,5%	0,0%	9,2%	83,7%	9,5		12,3	9,8
Foresterie et géomatique	2004	22		1	38	57,9%	0,0%	2,6%	60,5%	9,6		12	9,7
	2005	26		4	42	61,9%	0,0%	9,5%	71,4%	9,3		13,3	9,8
	2006	28		1	38	73,7%	0,0%	2,6%	76,3%	8,8		17	9
	2007	26		4	44	59,1%	0,0%	9,1%	68,2%	9,9		13,8	10,4
Lettres	2004	354	28	49	633	55,9%	4,4%	7,7%	68,0%	9,5	12,7	13	10,1
	2005	312	21	52	575	54,3%	3,7%	9,0%	67,0%	9,6	12,6	12,8	10,2
	2006	323	21	34	611	52,9%	3,4%	5,6%	61,9%	9,5	12,4	13,1	9,9
	2007	313	19	51	616	50,8%	3,1%	8,3%	62,2%	9,5	13	13,3	10,2
Musique	2004	18	2	1	25	72,0%	8,0%	4,0%	84,0%	10,5	12,5	16	11
	2005	8		1	22	36,4%	0,0%	4,5%	40,9%	9,5		14	10
	2006	19	3	1	35	54,3%	8,6%	2,9%	65,8%	10,8	13,7	11	11,2
	2007	7			16	43,8%	0,0%	0,0%	43,8%	13			13
Médecine	2004	132	7	15	184	71,7%	3,8%	8,2%	83,7%	9,3	13,1	13,5	9,9
	2005	129	8	5	170	75,9%	4,7%	2,9%	83,5%	9,4	13,1	13,2	9,8
	2006	139	6	11	183	76,0%	3,3%	6,0%	85,3%	9,6	13,3	14,3	10,1
	2007	153	15	14	217	70,5%	6,9%	6,5%	83,9%	9,4	12,9	13,6	10
Philosophie	2004	14		2	21	66,7%	0,0%	9,5%	76,2%	10,1		14,5	10,7
	2005	17	1	2	31	54,8%	3,2%	6,5%	64,5%	9,6	11	16	10,4
	2006	21	2	7	38	55,3%	5,3%	18,4%	79,0%	9,9	10	15,1	11,1
	2007	13	2	1	30	43,3%	6,7%	3,3%	53,3%	10,4	11,5	13	10,7

3.1.2 B1 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'administration	2004	285		17	396	72,0%	0,0%	4,3%	76,3%	9,7		13,1	9,9
	2005	271		23	400	67,8%	0,0%	5,8%	73,6%	9,9		13	10,1
	2006	261		25	391	66,8%	0,0%	6,4%	73,2%	9,9		12,8	10,2
	2007	290		27	415	69,9%	0,0%	6,5%	76,4%	9,6		13,1	9,9
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2004	5		3	23	21,7%	0,0%	13,0%	34,7%	11,4		14,3	12,5
	2005	18		2	30	60,0%	0,0%	6,7%	66,7%	9,8		10,5	9,9
	2006	18		5	35	51,4%	0,0%	14,3%	65,7%	10		12,6	10,6
	2007	29		3	49	59,2%	0,0%	6,1%	65,3%	10,4		14	10,8
Sciences de l'éducation	2004	60	4	8	109	55,0%	3,7%	7,3%	66,0%	9,9	13,5	13,3	10,5
	2005	57	5	2	106	53,8%	4,7%	1,9%	60,4%	9,8	13,2	14,5	10,2
	2006	46	8	7	92	50,0%	8,7%	7,6%	66,3%	10,3	11,8	12,6	10,8
	2007	47	9	6	88	53,4%	10,2%	6,8%	70,4%	9,9	12,6	13,5	10,6
Sciences et génie	2004	265	10	54	448	59,2%	2,2%	12,1%	73,5%	8,7	12,2	12,6	9,4
	2005	235	22	74	450	52,2%	4,9%	16,4%	73,5%	8,8	13	13	10
	2006	285	21	65	481	59,3%	4,4%	13,5%	77,2%	8,7	12,3	12,6	9,6
	2007	272	16	52	481	56,5%	3,3%	10,8%	70,6%	8,9	14	12,8	9,7
Sciences sociales	2004	381	18	44	611	62,4%	2,9%	7,2%	72,5%	9,4	13,3	12,4	9,9
	2005	416	29	58	711	58,5%	4,1%	8,2%	70,8%	9,3	11,2	12,8	9,8
	2006	358	21	57	618	57,9%	3,4%	9,2%	70,5%	9,3	12,8	12,7	9,9
	2007	408	15	52	678	60,2%	2,2%	7,7%	70,1%	9,3	12,1	13,2	9,8
Théologie et sciences religieuses	2004	2		1	8	25,0%	0,0%	12,5%	37,5%	6,5		14	9
	2005			1	9	0,0%	0,0%	11,1%	11,1%			11	11
	2006	5			12	41,7%	0,0%	0,0%	41,7%	11,2			11,2
	2007	1		1	7	14,3%	0,0%	0,0%	14,3%	8		14	11

3.1.2 B2 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS
 Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2004	21	6	2	36	58,3%	16,7%	5,6%	80,6%	11,9	12,8	13,5	12,2
	2005	16	1		26	61,5%	3,8%	0,0%	65,3%	11,8	8		11,6
	2006	20	3	2	32	62,5%	9,4%	6,3%	78,2%	12,4	11,7	13,5	12,4
	2007	11		1	22	50,0%	0,0%	4,5%	54,5%	11,7		17	12,2
Foresterie et géomatique	2004	43	8	7	77	55,8%	10,4%	9,1%	75,3%	12,2	12,3	12,3	12,2
	2005	42	2	1	63	66,7%	3,2%	1,6%	71,5%	12,3	15	16	12,5
	2006	29	4	6	57	50,9%	7,0%	10,5%	68,4%	11,5	12,3	12,8	11,8
	2007	36	1	5	54	66,7%	1,9%	9,3%	77,9%	11,8	14	14	12,1
Lettres	2004	36	2		54	66,7%	3,7%	0,0%	70,4%	11,6	16		11,8
	2005	43	2	2	74	58,1%	2,7%	2,7%	63,5%	11,7	13	12	11,7
	2006	57	4	5	87	65,5%	4,6%	5,7%	75,8%	11,9	12,8	12,8	12,1
	2007	42	5	9	82	51,2%	6,1%	11,0%	68,3%	11,9	13,4	12,7	12,1
Musique	2004	8	3		20	40,0%	15,0%	0,0%	55,0%	11	10,3		10,8
	2005	18	4		37	48,6%	10,8%	0,0%	59,4%	11,9	13,3	13	12,2
	2006	15	3	1	26	57,7%	11,5%	3,8%	73,0%	12,2	9,3		11,8
	2007	21	3	3	51	41,2%	5,9%	5,9%	53,0%	11,5	9,7	12,7	11,4
Médecine	2004	141		1	155	91,0%	0,0%	0,6%	91,6%	14,5		13	14,5
	2005	143			158	90,5%	0,0%	0,0%	90,5%	14,6			14,6
	2006	128			143	89,5%	0,0%	0,0%	89,5%	14,5			14,5
	2007	138		1	146	94,5%	0,0%	0,7%	95,2%	14,5		14	14,5
Médecine dentaire	2004	34		1	36	94,4%	0,0%	2,8%	97,2%	11,3		17	11,4
	2005	31		1	32	96,9%	0,0%	3,1%	100,0%	11,3		16	11,4
	2006	32			34	94,1%	0,0%	0,0%	94,1%	11,1			11,1
	2007	36			39	92,3%	0,0%	0,0%	92,3%	11,1			11,1
Pharmacie	2004	103		1	109	94,5%	0,0%	0,9%	95,4%	11		15	11
	2005	91		2	101	90,1%	0,0%	2,0%	92,1%	10,8		13	10,9
	2006	105		2	113	92,9%	0,0%	1,8%	94,7%	10,8		15	10,8
	2007	112		2	122	91,8%	0,0%	1,6%	93,4%	10,6		12	10,6
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2004	170	10	14	241	70,5%	4,1%	5,8%	80,4%	10,9	13,1	13,1	11,2
	2005	139	5	20	203	68,5%	2,5%	9,9%	80,9%	10,8	13,6	14,6	11,3
	2006	116	5	13	180	64,4%	2,8%	7,2%	74,4%	10,7	13,8	13,6	11,1
	2007	121	4	19	169	71,6%	2,4%	11,2%	85,2%	10,9	13	12,9	11,2

3.1.2 B2 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	2004	299	4	13	411	72,7%	1,0%	3,2%	76,9%	11,3	13,8	13,8	11,4
	2005	255	4	25	402	63,4%	1,0%	6,2%	70,6%	11,2	12,3	13,2	11,4
	2006	292	7	27	431	67,7%	1,6%	6,3%	75,6%	11,3	12,1	13,2	11,4
	2007	262	3	36	407	64,4%	0,7%	8,8%	73,9%	11,3	12,7	13	11,5
Sciences et génie	2004	229	35	23	388	59,0%	9,0%	5,9%	73,9%	11,9	13,8	13,5	12,3
	2005	191	27	22	328	58,2%	8,2%	6,7%	73,1%	12,1	13,5	13,6	12,4
	2006	212	26	17	351	60,4%	7,4%	4,8%	72,6%	12	13,1	12,8	12,2
	2007	188	28	15	332	56,6%	8,4%	4,5%	69,5%	11,8	14,1	13,7	12,2
Sciences infirmières	2004	130	4	3	171	76,0%	2,3%	1,8%	80,1%	7,8	16,5	13,3	8,2
	2005	119	7	6	191	62,3%	3,7%	3,1%	69,1%	7,8	13,6	13,3	8,4
	2006	124	24	5	220	56,4%	10,9%	2,3%	69,6%	7,4	10,5	12,6	8
	2007	65	53	6	187	34,8%	28,3%	3,2%	66,3%	8,2	8,1	12,5	8,4

3.1.2 B3 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2004	89	1	2	110	80,9%	0,9%	1,8%	83,6%	6,6	6	6,5	6,6
	2005	101	4		112	90,2%	3,6%	0,0%	93,8%	6,9	7,8		7
	2006	105	3		116	90,5%	2,6%	0,0%	93,1%	7,4	11,7		7,6
	2007	120	2		130	92,3%	1,5%	0,0%	93,8%	6,8	10,5		6,9
Direction générale de la formation continue	2004	22			25	88,0%	0,0%	0,0%	88,0%	6,4			6,4
	2005	66			74	89,2%	0,0%	0,0%	89,2%	6,6			6,6
	2006	83			96	86,5%	0,0%	0,0%	86,5%	9			9
	2007	68	2		91	74,7%	2,2%	0,0%	76,9%	8,4	11,5		8,5
Droit	2004	8			18	44,4%	0,0%	0,0%	44,4%	8,8			8,8
	2005	12			20	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	10,3			10,3
	2006	12			25	48,0%	0,0%	0,0%	48,0%	9,8			9,8
	2007	5			15	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	9,8			9,8
Faculté des études supérieures	2004	4			7	57,1%	0,0%	0,0%	57,1%	8			8
	2005	2		5	10	20,0%	0,0%	50,0%	70,0%	7,5		7,4	7,4
	2006	2			2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	8,5			8,5
	2007	3			3	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	8			8
Foresterie et géomatique	2004	30	2		42	71,4%	4,8%	0,0%	76,2%	9,5	8,5		9,5
	2005	29		1	40	72,5%	0,0%	2,5%	75,0%	8,8		9	8,8
	2006	21			37	56,8%	0,0%	0,0%	56,8%	11,4			11,4
	2007	18		1	31	58,1%	0,0%	3,2%	61,3%	10,8		10	10,8
Institut québécois des hautes études internationales	2004	36			46	78,3%	0,0%	0,0%	78,3%	9,2			9,2
	2005	29			37	78,4%	0,0%	0,0%	78,4%	9,6			9,6
	2006	33		1	41	80,5%	0,0%	2,4%	82,9%	8,9		9	8,9
	2007	26		2	37	70,3%	0,0%	5,4%	75,7%	9,7		15,5	10,1
Lettres	2004	77	1		163	47,2%	0,6%	0,0%	47,8%	9	14		9,1
	2005	67	1		127	52,8%	0,8%	0,0%	53,6%	9,9	14		10
	2006	83			120	69,2%	0,0%	0,0%	69,2%	9,2			9,2
	2007	81		1	131	61,8%	0,0%	0,8%	62,6%	8,8		15	8,9
Musique	2004	21	1		27	77,8%	3,7%	0,0%	81,5%	7,5	8		7,5
	2005	17			24	70,8%	0,0%	0,0%	70,8%	8,9			8,9
	2006	15	1		19	78,9%	5,3%	0,0%	84,2%	7,3	12		7,6
	2007	16	1		26	61,5%	3,8%	0,0%	65,3%	7,1	6		7

3.1.2 B3 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Médecine	2004	94		1	120	78,3%	0,0%	0,8%	79,1%	8,3		6	8,3
	2005	98	2		121	81,0%	1,7%	0,0%	82,7%	8,4	2		8,3
	2006	88			107	82,2%	0,0%	0,0%	82,2%	9			9
	2007	103		1	123	83,7%	0,0%	0,8%	84,5%	8,2		9	8,2
Médecine dentaire	2004	4			6	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	11			11
	2005	4			5	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	11,3			11,3
	2006	2			4	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	10,5			10,5
	2007	3			5	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	12,3			12,3
Pharmacie	2004	7			8	87,5%	0,0%	0,0%	87,5%	8,6			8,6
	2005	2			2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	8			8
	2006	4			8	50,0%	12,5%	0,0%	62,5%	9	10		9,2
	2007	6			7	85,7%	0,0%	0,0%	85,7%	7,5			7,5
Philosophie	2004	9			17	52,9%	0,0%	0,0%	52,9%	10,8			10,8
	2005	10			22	45,5%	0,0%	0,0%	45,5%	11,1			11,1
	2006	8			13	61,5%	0,0%	0,0%	61,5%	10,6			10,6
	2007	7			18	38,9%	0,0%	0,0%	38,9%	10,3			10,3
Sciences de l'administration	2004	182	2	3	278	65,5%	0,7%	1,1%	67,3%	7,6	11,5	10	7,7
	2005	194	2	4	311	62,4%	0,6%	1,3%	64,3%	8,3	11,5	5,8	8,3
	2006	163	4	1	254	64,2%	1,6%	0,4%	66,2%	7,7	7,3	10	7,7
	2007	160	4	2	262	61,1%	1,5%	0,8%	63,4%	7,8	9,8	5	7,8
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2004	35		2	56	62,5%	0,0%	3,6%	66,1%	9,9		11,5	10
	2005	31			43	72,1%	0,0%	0,0%	72,1%	9,2			9,2
	2006	33	1		50	66,0%	2,0%	0,0%	68,0%	9,7	8		9,6
	2007	25	2	1	37	67,6%	5,4%	2,7%	75,7%	8,9	7	9	8,8
Sciences de l'éducation	2004	68	1	1	122	55,7%	0,8%	0,8%	57,3%	9,2	9	12	9,2
	2005	76	1	1	116	65,5%	0,9%	0,9%	67,3%	8,8	11	16	8,9
	2006	56			90	62,2%	0,0%	0,0%	62,2%	8,7			8,7
	2007	58	1		87	66,7%	1,1%	0,0%	67,8%	9,4	13		9,5
Sciences et génie	2004	78		2	119	65,5%	0,0%	1,7%	67,2%	8,7		10	8,7
	2005	90	2	1	124	72,6%	1,6%	0,8%	75,0%	8,8	8	8	8,8
	2006	88		1	127	69,3%	0,0%	0,8%	70,1%	8,9		8	8,9
	2007	77	2	2	114	67,5%	1,8%	1,8%	71,1%	8,7	9,5	9,5	8,7
Sciences infirmières	2004	14			23	60,9%	0,0%	0,0%	60,9%	9,3			9,3
	2005	5			8	62,5%	0,0%	0,0%	62,5%	11,4			11,4
	2006	6			14	42,9%	0,0%	0,0%	42,9%	8,8			8,8
	2007	17			28	60,7%	0,0%	0,0%	60,7%	8,2			8,2

3.1.2 B3 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Session d'automne	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences sociales	2004	92		3	141	65,2%	0,0%	2,1%	67,3%	9,2		13	9,3
	2005	72	1	2	130	55,4%	0,8%	1,5%	57,7%	9,2	8	15	9,3
	2006	95		1	148	64,2%	0,0%	0,7%	64,9%	9,8		17	9,9
	2007	82		2	141	58,2%	0,0%	1,4%	59,6%	10,4		7	10,4
Théologie et sciences religieuses	2004	4			13	30,8%	0,0%	0,0%	30,8%	9,5			9,5
	2005	11			22	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	8,9			8,9
	2006	3			10	30,0%	0,0%	0,0%	30,0%	6,3			6,3
	2007	10			14	71,4%	0,0%	0,0%	71,4%	9,3			9,3

3.1.2 B4 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de DOCTORAT

Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2002								0,0%				
	2003	2			3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	15			15
	2004	2			2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	15,5			15,5
	2005	3			4	75,0%	0,0%	0,0%	75,0%	14			14
Droit	2002	2			5	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	13,5			13,5
	2003	2			5	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	18			18
	2004	2			5	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	17,5			17,5
	2005	4			8	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	19,3			19,3
Faculté des études supérieures	2002	1			1	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	16			16
	2003	1		3	9	11,1%	0,0%	33,3%	44,4%	17		16	16,3
	2004	4		1	9	44,4%	0,0%	11,1%	55,5%	16,8		16	16,6
	2005	1		1	3	33,3%	0,0%	33,3%	66,6%	14		22	18
Foresterie et géomatique	2002	8			10	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	16,5			16,5
	2003	6			12	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	16,3			16,3
	2004	10			14	71,4%	0,0%	0,0%	71,4%	16,5			16,5
	2005	8			19	42,1%	0,0%	0,0%	42,1%	14,6			14,6
Lettres	2002	14			37	37,8%	0,0%	0,0%	37,8%	15,5			15,5
	2003	15			35	42,9%	0,0%	0,0%	42,9%	18			18
	2004	5	1		23	21,7%	4,3%	0,0%	26,0%	14,8	15		14,8
	2005	10			42	23,8%	0,0%	0,0%	23,8%	15,9			15,9
Musique	2002				3	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
	2003				2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
	2004	2			3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	17,5			17,5
	2005	1			4	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	11			11
Médecine	2002	17	1	1	32	53,1%	3,1%	3,1%	59,3%	16,1	17	18	16,2
	2003	32			39	82,1%	0,0%	0,0%	82,1%	15,6			15,6
	2004	29			39	74,4%	0,0%	0,0%	74,4%	15,7			15,7
	2005	20		1	26	76,9%	0,0%	3,8%	80,7%	15,5		2	14,9
Pharmacie	2002	2			2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	12			12
	2003	1			3	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	13			13
	2004	4		1	6	66,7%	0,0%	16,7%	83,4%	16		20	16,8
	2005	2			3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	15			15

3.1.2 B4 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de DOCTORAT
Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Philosophie	2002	2			8	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	15,5			15,5
	2003	2			11	18,2%	0,0%	0,0%	18,2%	14,5			14,5
	2004	2			8	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	20,5			20,5
	2005				5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
Sciences de l'administration	2002	4			11	36,4%	0,0%	0,0%	36,4%	16			16
	2003	3			14	21,4%	0,0%	0,0%	21,4%	17,7			17,7
	2004	4			9	44,4%	0,0%	0,0%	44,4%	16			16
	2005	3			12	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	14,3			14,3
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2002	12			15	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	15,1			15,1
	2003	9			15	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	15,7			15,7
	2004	9		1	12	75,0%	0,0%	8,3%	83,3%	15,3		22	16
	2005	12			15	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	14,1			14,1
Sciences de l'éducation	2002	5			15	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	16,4			16,4
	2003	7			21	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	15			15
	2004	7			21	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	14,6			14,6
	2005	12			22	54,5%	0,0%	0,0%	54,5%	16,5			16,5
Sciences et génie	2002	16			35	45,7%	0,0%	0,0%	45,7%	15,8			15,8
	2003	29			42	69,0%	0,0%	0,0%	69,0%	16			16
	2004	29	1		51	56,9%	2,0%	0,0%	58,9%	16,3	21		16,4
	2005	38			64	59,4%	0,0%	0,0%	59,4%	14,9			14,9
Sciences infirmières	2002				2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
	2003	2			5	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	18,5			18,5
	2004	1			8	12,5%	0,0%	0,0%	12,5%	16			16
	2005	2		1	6	33,3%	0,0%	16,7%	50,0%	17,5		16	17
Sciences sociales	2002	20		1	48	41,7%	0,0%	2,1%	43,8%	16,5		14	16,3
	2003	36		1	84	42,9%	0,0%	1,2%	44,1%	17,7		20	17,8
	2004	45			75	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	16			16
	2005	53			87	60,9%	0,0%	0,0%	60,9%	13,7			13,7
Théologie et sciences religieuses	2002	5			13	38,5%	0,0%	0,0%	38,5%	18,2			18,2
	2003	7			22	31,8%	0,0%	0,0%	31,8%	16,6			16,6
	2004	1			13	7,7%	0,0%	0,0%	7,7%	20			20
	2005	1			13	7,7%	0,0%	0,0%	7,7%	14			14

3.2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

3.2.1 DESCRIPTION

La réussite par les étudiants de leur programme de formation est la mesure ultime du succès de l'encadrement et des moyens qui le supportent. Le premier objectif en matière de formation des *Orientations de développement de l'Université Laval – Horizon 2012* est de mettre en place les conditions qui favorisent le recrutement d'étudiants de qualité, leur fidélisation et leur réussite. La passion de la réussite, thème intégrateur des Grandes orientations de l'Université Laval pour la période 2003-2007, trouve ici sa continuité.

Au-delà de toutes les mesures mises en place par l'Université, il demeure que l'étudiant est le premier responsable de sa réussite. Il est de sa responsabilité de tirer avantage des moyens mis à sa disposition pour favoriser son cheminement universitaire, faciliter sa vie comme étudiant et l'appuyer dans sa réussite.

Les mesures d'encadrement sont nombreuses afin de tenir compte de la diversité accrue des clientèles étudiantes, de leur projet individuel de formation et de leur comportement. Elles sont de plus constamment renouvelées à la lumière des enquêtes faites par l'Université et sa Commission des affaires étudiantes, ou auxquelles l'Université participe. Mentionnons à cet égard, l'enquête de la Commission des affaires étudiantes faite au printemps 2011 sur la qualité de vie des étudiants de l'Université et leur engagement sociétal dans le cadre du développement durable, dont les résultats ont été intégrés dans la Politique de développement durable de l'Université. Rappelons l'enquête d'envergure nord-américaine sur l'engagement des étudiants du baccalauréat envers leurs études (*National Survey of Student Engagement - NSSE*) qui a fourni des données comparatives précieuses en 2008 et en 2011 sur la perception qu'ont les étudiants de plusieurs aspects importants de leur formation (relations professeurs-étudiants, internationalisation de la formation, etc.) et de mesurer plusieurs comportements des étudiants qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage. La prochaine enquête NSSE est prévue pour 2014. L'Université y participera. Mentionnons également l'enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (*Canadian Graduate and Professional Student Survey - CGPSS*) faite une première fois au printemps 2005 et reprise aux printemps 2007 et 2010 et, tout récemment, au printemps 2013, et à laquelle une trentaine d'universités canadiennes ont pris part. Enfin, l'Université a participé pour la première fois, à l'automne 2011 à l'enquête *I-graduate* qui vise à documenter la satisfaction des étudiants étrangers à divers moments clés de leur expérience universitaire dont le processus d'admission, l'accueil et le cursus scolaire.

Toutes ces enquêtes visent un même objectif : mieux connaître les étudiants, leurs comportements, leurs attentes et leur degré de satisfaction. Outre les aspects académiques, on y couvre plusieurs thèmes relatifs aux habitudes de vie dont l'alimentation, l'exercice, le transport et les mécanismes de conciliation études-travail-famille. Sont ainsi rejoints des objectifs de *Horizon 2012*, visant à améliorer les conditions de vie des étudiants et à promouvoir la santé physique et psychologique. L'analyse des données recueillies dans ces différentes enquêtes sert à ajuster de façon continue nos pratiques d'encadrement.

Un comité d'appui à la réussite (CAR) a été mis en place à l'automne 2009 afin, notamment, d'analyser la situation et de mettre en place des mesures de plus en plus ciblées de soutien à la réussite à la lumière des données disponibles. Plusieurs projets découlent de la création de ce comité dont l'inventaire des mesures d'appui à la réussite, un programme de tutorat d'étudiants au 1^{er} cycle, le développement d'un système de dépistage précoce des étudiants à risque, etc.

Le nouveau système de gestion des études est implanté depuis la session d'été 2009. L'étudiant y est davantage autonome dans son cheminement, étant considéré comme le principal responsable de sa formation. Cette affirmation a été réitérée dans le nouveau Règlement des études en vigueur depuis le 1^{er} mai 2009. Le système mis en place adopte le point de vue de l'étudiant en lui permettant de contrôler son cheminement (admission, inscription, choix de cours, suivi des exigences particulières, etc.). Il facilite aussi le repérage des étudiants qui pourraient être à risque; en corollaire, le mandat des directeurs de programme dans l'accompagnement des étudiants en difficulté est renforcé.

La totalité des programmes satisfait maintenant aux objectifs de la reconfiguration : l'internationalisation de la formation, le décroisement des disciplines, l'intégration de cours de langues et de nouvelles technologies aux programmes. Dans cette foulée, la création de programmes de baccalauréat intégré, par la combinaison de deux disciplines, a donné forme à la volonté d'adaptation et de décroisement de la formation. Les inscriptions à ces programmes témoignent de leur pertinence quant aux attentes des étudiants.

Un profil en développement durable s'ajoute aux trois profils existants (profil international, profil coopératif et profil entrepreneurial). Les étudiants qui choisissent de participer à un profil bénéficient d'un encadrement individualisé visant le renforcement de leurs compétences personnelles et un enrichissement de leur cheminement académique. Ces profils supportent l'orientation institutionnelle de *Horizon 2012* qui veut favoriser et valoriser l'engagement dans la société.

Dans cette perspective, la Politique sur le développement durable adoptée à la fin 2008 fait une grande place aux initiatives étudiantes. Le nouveau Règlement des études a introduit un objectif spécifique pour tout programme de baccalauréat, à savoir « d'être initié aux enjeux reliés au développement durable de manière à agir de façon responsable dans son milieu ». Le déploiement des activités se poursuit de manière continue. Au cours de la dernière année, le programme mon Équilibre UL a été mis en place. Il comporte trois volets : nutrition, activité physique et gestion du stress.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la politique sur la formation personnelle des étudiants, adoptée au début de 1998, vise à reconnaître la valeur formatrice, sur le plan individuel, de l'implication des étudiants dans leur milieu, que ce soit par une participation à une association d'étudiants, à un club sportif, aux activités socioculturelles (théâtre, opéra, ligue d'improvisation, etc.), à l'animation religieuse, à une activité d'accueil des nouveaux étudiants ou à toute forme de bénévolat. La Politique de reconnaissance de l'implication étudiante a été révisée en 2006 afin d'élargir les situations qui en permettent la reconnaissance sur le relevé de notes de l'étudiant. La Politique sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants de tous les cycles exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises. Des mesures spécifiques pour les étudiants étrangers ont été proposées par la Commission des études en 2006. Leur implantation est complétée. Pour les étudiants inscrits à une maîtrise avec mémoire ou à un doctorat, des lignes directrices particulières ont été déterminées et sont incluses dans une nouvelle *Politique sur l'encadrement des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat*.

Tout compte fait, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, combinées, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquérir le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les quelques mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, première session, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le support à l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail. Dans tous les cas, les mesures prennent en compte les nouvelles réalités de ce qu'être étudiant à tous les âges de la vie.

3.2.2 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

Au premier cycle, toutes les enquêtes identifient la première session à l'Université comme un moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce, dans toutes les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université a été élaboré en étroite relation avec les associations étudiantes. Il débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de support prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

En outre, le Centre d'aide aux étudiants chapeaute l'opération « Réussir ses études à l'Université Laval » en envoyant un questionnaire par courriel aux étudiants du 1^{er} cycle leur permettant de faire une auto-évaluation des facteurs associés à la persévérance et la réussite scolaire. L'étudiant reçoit par la suite un bilan de ses réponses et différentes ressources lui sont suggérées.

La reconnaissance des acquis et les groupes-étudiants particuliers

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire collégial, un pourcentage de plus en plus important d'étudiants arrive à l'Université après un parcours différent. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de sous-groupes particuliers dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

Des mesures spécifiques sont prises pour l'accueil et l'encadrement des étudiants étrangers. Depuis l'automne 1999, tout nouvel étudiant étranger bénéficie d'une rencontre individuelle avec un conseiller afin de faciliter son acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire. Depuis l'automne 2008, les étudiants étrangers bénéficient d'un programme de jumelage avec des étudiants du campus. À l'automne 2011, une entrevue téléphonique s'est ajoutée afin d'évaluer l'adaptation sociale et scolaire des nouveaux étudiants étrangers et de les informer sur les ressources disponibles en cas de difficulté. Une attention particulière est accordée à la connaissance du français; des cours de français et de culture sont offerts aux étudiants étrangers avant leur arrivée à l'Université. Ces mesures se poursuivent et sont constamment enrichies par l'expérience acquise.

La Politique de reconnaissance des acquis favorise l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle a été révisée et élargie en juin 2012 afin d'y inclure plus nettement la reconnaissance de l'expérience, c'est-à-dire les acquis extrascolaires. C'est maintenant la Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

Les adultes qui reviennent aux études après une interruption bénéficient d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

L'intégration des clientèles dites émergentes, c'est-à-dire celles qui sont constituées d'étudiants présentant un trouble de l'apprentissage, un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, un trouble de santé mentale ou un trouble envahissant du développement, a fait l'objet d'une *Position des établissements universitaires* (CREPUQ). Dans ce cadre, l'Université renforcera les mesures d'accommodement déjà en place pour ce groupe d'étudiants dont le nombre augmente au fur et à mesure que les niveaux antérieurs d'enseignement les préparent aux études universitaires. Un comité a été mis en place spécifiquement pour ces clientèles.

Les travaux pour l'intégration des personnes immigrantes ont conduit à la création d'un *Programme d'insertion dans les ordres professionnels* visant à leur permettre d'accéder à un ordre professionnel du Québec; la variété des expériences qu'elles présentent constitue un défi impressionnant.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent ont mis en place des cheminements particuliers pour les diplômés des programmes professionnels au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc.). Plusieurs ententes formelles avec des cégeps ont été signées afin de donner un cadre précis, et prévisible, de passage du DEC technique aux programmes universitaires et ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires. L'Université Laval est un leader pour ce qui est des DEC-BAC en continuité. La révision des ententes DEC-BAC s'est terminée en mai 2013 pour les programmes des facultés des Sciences et de génie et des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation afin de tenir compte des modifications apportées aux programmes universitaires ou collégiaux. En sciences infirmières, un programme de mentorat a été développé pour faciliter la transition du DEC vers le BAC.

La politique d'appui à l'excellence sportive en est à sa quatorzième année. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui

concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs. On peut la qualifier sans hésiter de succès.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, principalement en ligne, sont l'objet d'une attention particulière, notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Ils représentent maintenant plus de 16% des crédits-étudiants. Un nouvel environnement numérique d'apprentissage a été implanté. Sa souplesse et sa polyvalence favorisent de nouvelles approches pédagogiques, la collaboration entre les étudiants et l'interaction avec le professeur. Ce dernier peut maintenant plus facilement repérer les étudiants qui présentent des risques quant à leur réussite. Les cours en classe bénéficient aussi de cet environnement numérique qui rend accessible du matériel pédagogique et des outils d'apprentissage; un système de dépistage précoce des étudiants à risque d'abandonner ou d'échouer des cours sera sous peu intégré à cet environnement numérique. Le Bureau des services pédagogiques soutient les professeurs qui s'inscrivent dans cette démarche.

L'internationalisation

Un séjour d'études à l'étranger constitue une valeur ajoutée certaine au curriculum vitae des étudiants. Le Bureau international a mis en place des mesures pour assurer aux étudiants un séjour efficace. Ainsi, des formations préparatoires sont offertes aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc.) que sur les aspects culturels et les conditions de vie des pays d'accueil. Les étudiants sont rencontrés à leur retour afin de connaître les difficultés rencontrées et les bons trucs. Plusieurs programmes organisent des rencontres au cours desquelles les étudiants partagent leur expérience internationale avec les autres étudiants du programme.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance fonctionnelle de l'anglais. C'est maintenant une condition d'obtention du baccalauréat.

Les quelques mesures énumérées ont comme objectif commun de permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme, mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

3.2.3 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Aux 2^e et 3^e cycles, la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Les mesures ciblent ce moment stratégique. Deux ateliers sont offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, etc.) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche. En outre, des comités de thèse existent dans toutes les facultés.

Le système de gestion des études permet de suivre « à la trace » le cheminement des étudiants; le directeur de programme ou le directeur de recherche peuvent ainsi intervenir précocement dans toutes situations de retard de cheminement.

La Politique en matière d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat, adoptée en 2008, vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage direct du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision des étudiants ont été revues et simplifiées; ainsi, les étudiants qui en ont le goût et la capacité cheminent plus rapidement dans leurs études.

Malgré les contraintes financières, l'Université maintient l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants des cycles supérieurs et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés.

3.2.4 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études de mesures touchant la qualité générale de la vie étudiante.

Le PEPS est sans conteste un apport à la qualité de la vie étudiante. Les clubs sportifs suscitent l'enthousiasme et le sentiment d'appartenance. La gamme des activités individuelles ou en équipes s'élargit constamment. Le «super» PEPS et son stade ont été inaugurés tout récemment. Les nouvelles installations se méritent une cote d'*excellence*.

Des sentiers écologiques, un virage vers une alimentation santé, une sensibilisation à un environnement sain sont maintenant partie intégrante du mode de vie sur le campus. La location de vélos remporte un grand succès.

La Direction des services aux étudiants offre une gamme de services individuels aux étudiants, notamment par son centre d'aide aux étudiants (counseling et consultation psychologique), par le bureau des bourses et de l'aide financière, par des services d'accueil des étudiants étrangers, de pastorale et autres.

La Direction des services aux étudiants maintient des liens avec les associations étudiantes de toute nature (académique, culturelle, religieuse, sportive, etc.) contribuant ainsi au dialogue entre les groupes. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

Des garderies sont accessibles sur le campus. La rénovation des résidences pour étudiants se poursuit.

3.2.5 CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les clientèles étant sans cesse changeantes, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à acquérir de leur passage à l'université les compétences et les attitudes conduisant à la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

Les *Orientations de développement de l'Université Laval – Horizon 2012* ont permis de grandes réalisations. Les *Orientations de développement de l'Université Laval – Horizon 2017*, adoptées en mai 2013, s'inscrivent dans la continuité de celles de 2012. Les actions resteront centrées sur les mêmes enjeux dont la qualité de la formation, l'appui à la réussite, l'innovation pédagogique, la mobilité internationale et l'internationalisation des activités, le milieu de vie et les conditions d'études. La nomination d'un vice-recteur adjoint à la qualité de la formation et à l'appui à la réussite au Vice-rectorat aux études et aux activités internationales, confirme éloquemment cet engagement institutionnel.

3.3 Programmes d'activités de recherche

L'Université Laval à la conquête du savoir

L'Université Laval préconise une formation enracinée dans la recherche fondamentale, appliquée et clinique et encourage ses étudiants de tous les cycles à s'insérer activement dans les équipes et les centres de recherche.

Avec ses 17 facultés et un réseau de 8 centres hospitaliers affiliés, l'Université Laval compte plus de 1 400 professeurs-chercheurs de toutes disciplines dont la réputation enviable et la qualité de leurs travaux positionnent notre institution parmi les meilleures universités canadiennes.

En effet, selon les dernières données publiées par ReSearch Infosource, le niveau de financement des activités de recherche positionnait l'Université Laval au 7^e rang parmi les 50 premières universités de recherche au Canada.

L'Université Laval compte deux chaires d'excellence en recherche du Canada. Elle détient aussi 84 Chaires de recherche du Canada, ce qui la place au 6^e rang des universités canadiennes.

L'Université Laval est également un joueur international dans plusieurs domaines de recherche clés, incluant les sciences de la santé, les études environnementales, la géomatique et les sciences bioalimentaires, l'optique, photonique et laser, les neurosciences, la génomique, les technologies du son et des images et les études sur l'obésité pour n'en nommer que quelques-uns.

L'Université Laval doit sa haute performance à des chercheurs chevronnés qui multiplient les découvertes et qui s'impliquent dans leur communauté scientifique tant au niveau national qu'international.

Tableau 1	Données générales sur les fonds de recherche				
	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012 - 2013 *
Fonds externes de recherche	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds gérés à l'Université	159 472 897	205 445 029	203 335 925	196 424 950	161 260 345
Fonds gérés dans les établissements de santé	52 723 561	56 446 614	47 476 294	49 778 580	42 136 709
Sous-total	212 196 458	261 891 643	250 812 219	246 203 530	203 397 054
Contributions en nature des entreprises	7 457 817	11 596 606	18 061 064	9 162 067	7 900 777
Grand total des fonds externes	219 654 275	273 488 249	268 873 283	255 365 597	211 297 831
Fonds internes de recherche	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de développement de la recherche	5 896 908	8 916 993	8 288 101	8 134 536	6 601 152
Compléments de salaires des chercheurs boursiers	1 850 416	1 664 100	1 307 534	1 537 327	21 500
Total des fonds internes	7 747 324	10 581 093	9 595 635	9 671 863	6 622 652
Total des fonds consacrés à la recherche	227 401 599	284 069 342	278 468 918	265 037 460	217 920 483

* Données provisoires

Lecture : 10 octobre 2013

Tableau 2 A	Fonds externes de recherche selon la source de financement				
	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012 - 2013 *
Gouvernement du Canada	\$	\$	\$	\$	\$
ACDI	2 395 561	612 177	686 266	737 981	954 730
Affaires indiennes et du Nord Canada	1 139 787	4 024 070	3 558 217	635 851	522 318
CRSH	9 663 992	9 424 775	8 592 269	8 009 582	7 655 594
CRSNG	34 205 281	33 155 204	37 155 430	34 813 044	35 603 388
Développement économique Canada pour les régions du Québec	2 500	2 360	2 500	0	0
FCI	7 062 385	19 358 823	19 585 081	18 184 557	6 455 020
IRSC	41 726 134	42 383 354	40 100 218	42 656 892	39 061 589
Ressources naturelles Canada	1 242 308	1 261 203	851 177	331 260	217 530
Secrétariat inter-conseils du Canada	1 179 096	1 508 827	1 630 240	2 501 102	2 509 846
Travaux publics et Services gouvernementaux	1 726 784	1 593 136	1 132 512	680 117	142 707
Autres	4 062 935	4 590 903	3 625 066	2 800 162	1 595 532
Sous-total Gouvernement du Canada	104 406 763	117 914 832	116 918 976	111 350 548	94 718 254
Gouvernement du Québec	\$	\$	\$	\$	\$
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	505 200	525 884	623 465	534 557	286 051
FRQ-NT	6 798 579	7 231 487	7 135 246	7 535 175	8 211 482
FRQ-S	14 437 785	16 234 496	16 213 789	17 152 999	16 513 803
FRQ-SC	5 973 063	5 681 595	5 727 559	5 655 505	5 184 658
Institut national de santé publique du Québec	425 901	233 267	410 952	438 197	600 347
MAPAQ	950 509	1 333 190	1 712 197	1 539 412	1 607 565
MDEIE	1 128 845	8 832 865	3 232 836	6 345 795	1 553 243
MELS	992 369	8 391 363	13 376 154	14 564 279	2 147 359
Min. de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	573 683	378 094	368 518	65 500	136 680
Min. Dév. durable, de l'Environnement et des Parcs	53 461	521 310	945 427	1 356 393	289 930
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	1 002 904	1 469 388	857 920	951 514	1 120 863
Ministère des Transports	991 731	998 302	563 083	748 848	957 835
MSSS	2 380 837	7 266 092	5 391 025	3 027 134	2 581 106
Autres	2 011 317	2 005 927	1 635 450	1 696 286	1 817 583
Sous-total Gouvernement du Québec	38 226 184	61 103 260	58 193 621	61 611 594	43 008 505
Compagnies et sociétés	36 109 887	46 651 371	43 196 657	38 717 116	24 939 635
Associations et fondations	19 372 740	23 852 379	24 758 761	23 221 702	25 046 872
Organismes non canadiens	16 704 929	16 274 120	17 395 116	12 968 217	14 772 021
Autres	4 833 772	7 692 287	8 410 152	7 496 420	8 812 544
Total général	219 654 275	273 488 249	268 873 283	255 365 597	211 297 831

* Données provisoires

Lecture : 10 octobre 2013

Tableau 2 B		Nombre de chercheurs selon la source de financement				
		2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012 - 2013 *
Gouvernement du Canada						
ACDI		2	2	5	5	5
Affaires indiennes et du Nord Canada		7	10	9	9	9
CRSH		286	295	266	247	225
CRSNG		452	439	429	415	406
Développement économique Canada pour les régions du Québec		2	2	2	0	0
FCI		97	160	208	172	186
IRSC		381	359	378	368	364
Ressources naturelles Canada		40	39	32	28	10
Secrétariat inter-conseils du Canada		29	35	40	57	49
Travaux publics et Services gouvernementaux		14	14	11	9	4
Autres		94	89	85	72	61
Sous-total Gouvernement du Canada		1015	1015	996	936	910
Gouvernement du Québec						
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale		4	6	4	6	5
FRQ-NT		304	330	306	328	305
FRQ-S		128	165	170	181	186
FRQ-SC		324	333	303	333	333
Institut national de santé publique du Québec		6	5	6	7	10
MAPAQ		33	23	39	37	45
MDEIE		20	36	43	60	47
MELS		18	51	82	79	53
Min. de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		9	6	5	3	2
Min. Dév. durable, de l'Environnement et des Parcs		12	11	14	16	11
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune		48	47	39	39	24
Ministère des Transports		22	20	20	19	19
MSSS		39	68	86	60	65
Autres		95	99	79	73	72
Sous-total Gouvernement du Québec		814	870	855	898	870
Compagnies et sociétés		411	450	452	393	355
Associations et fondations		417	396	402	419	450
Organismes non canadiens		194	208	241	193	187
Autres		177	157	201	174	200

* Données provisoires

Lecture : 10 octobre 2013

Tableau 3 A		Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur											
		2008 - 2009		2009 - 2010		2010 - 2011		2011 - 2012		2012 - 2013 *			
		\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%		
Sciences santé													
Médecine		106 167 585	13,1	120 082 057	-8	110 464 589	-2,5	107 744 912	-2,5	95 304 165	-11,5		
Médecine dentaire		683 699	0,4	686 158	61	1 104 526	-42,1	639 829	-42,1	543 044	-15,1		
Pharmacie		4 892 652	-9,8	4 415 569	11,2	4 908 760	-4,3	4 699 724	-4,3	4 999 688	6,4		
Sciences infirmières		2 160 892	-16,3	1 809 514	10,7	2 003 017	-8,8	1 825 920	-8,8	1 699 847	-6,9		
Sous-total sciences santé		113 904 828	11,5	126 993 298	-6,7	118 480 892	-3	114 910 385	-3	102 546 744	-10,8		
Sciences naturelles et génie													
Foresterie, géographie et géomatique		15 771 129	-7,9	14 525 388	-15,5	12 277 033	1,8	12 502 626	1,8	12 970 683	3,7		
Sces agriculture et alimentation		15 100 665	74,3	26 327 329	-8	24 227 526	-9,7	21 869 158	-9,7	19 052 449	-12,9		
Sciences et génie		44 510 755	66,9	74 282 429	11,6	82 882 618	-6	77 931 736	-6	47 785 687	-38,7		
Sous-total sciences naturelles et génie		75 382 549	52,7	115 135 146	3,7	119 387 177	-5,9	112 303 520	-5,9	79 808 819	-28,9		
Sciences humaines et sociales, arts et lettres													
Aménagement, architecture, art et design		1 564 986	18,1	1 848 159	57,9	2 918 501	-15	2 479 841	-15	1 577 683	-36,4		
Droit		1 764 918	-19,8	1 415 354	-35,8	907 959	-1,9	891 005	-1,9	973 429	9,3		
Faculté des lettres et des sciences humaines		4 592 613	9	5 008 123	-12,5	4 383 465	-15,4	3 708 328	-15,4	3 340 759	-9,9		
Musique		69 772	74,3	121 632	527,2	762 900	-62,5	285 814	-62,5	1 085 391	279,8		
Philosophie		508 237	-24,6	383 363	-33	256 946	-9,8	231 763	-9,8	284 858	22,9		
Sciences administration		4 479 161	0,2	4 490 167	-13,5	3 883 454	-10,5	3 476 487	-10,5	4 334 720	24,7		
Sciences éducation		3 298 117	35,8	4 477 520	-35,3	2 895 227	12,9	3 269 796	12,9	2 715 138	-17		
Sciences sociales		13 518 250	-3,6	13 026 805	10,8	14 432 843	-6,6	13 481 581	-6,6	14 385 580	6,7		
Théologie et sciences religieuses		275 295	17,7	324 121	-6,7	302 532	4	314 674	4	244 710	-22,2		
Sous-total sciences humaines et sociales, arts et lettres		30 071 349	3,4	31 095 244	-1,1	30 743 827	-8,5	28 139 289	-8,5	28 942 268	2,9		
Rectorat													
Vice-rectorat à la recherche et à la création		295 549	-10,5	264 561	-1,2	261 387	-95,3	12 403	-95,3	0	0		
Grand total		219 654 275	24,5	273 488 249	-1,7	268 873 283	-5	255 365 597	-5	211 297 831	-17,3		

* Données provisoires
Lecture : 10 octobre 2013

Tableau 3 B	Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur											
	Nombre de chercheurs par faculté et secteur											
	2008 - 2009		2009 - 2010		2010 - 2011		2011 - 2012		2012 - 2013 *			
Sciences santé	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb		
Médecine	227 340	467	266 257	451	236 035	468	227 791	473	198 550	480		
Médecine dentaire	68 370	10	68 616	10	184 088	6	91 404	7	60 338	9		
Pharmacie	257 508	19	232 398	19	258 356	19	234 986	20	263 141	19		
Sciences infirmières	93 952	23	82 251	22	95 382	21	76 080	24	65 379	26		
Sous-total sciences santé	219 470	519	252 975	502	230 508	514	219 295	524	193 850	529		
Sciences naturelles et génie	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb		
Foresterie, géographie et géomatique	213 123	74	198 978	73	165 906	74	168 954	74	182 686	71		
Sces agriculture et alimentation	142 459	106	239 339	110	239 876	101	220 901	99	194 413	98		
Sciences et génie	178 043	250	289 037	257	334 204	248	312 979	249	193 464	247		
Sous-total sciences naturelles et génie	175 308	430	261 671	440	282 908	422	266 122	422	191 848	416		
Sciences humaines et sociales, arts et lettres	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb		
Aménagement, architecture, art et design	68 043	23	73 926	25	104 232	28	99 194	25	58 433	27		
Droit	58 831	30	45 657	31	33 628	27	33 000	27	29 498	33		
Faculté des lettres et des sciences humaines	52 189	88	57 565	87	52 184	84	46 941	79	43 386	77		
Musique	17 443	4	20 272	6	152 580	5	40 831	7	155 056	7		
Philosophie	50 824	10	42 596	9	21 412	12	23 176	10	23 738	12		
Sciences administration	72 245	62	67 017	67	59 745	65	55 182	63	65 678	66		
Sciences éducation	54 067	61	77 199	58	49 918	58	58 389	56	47 634	57		
Sciences sociales	76 808	176	72 371	180	85 401	169	82 205	164	85 122	169		
Théologie et sciences religieuses	25 027	11	29 466	11	30 253	10	28 607	11	22 246	11		
Sous-total sciences humaines et sociales, arts et lettres	64 670	465	65 740	473	67 126	458	63 664	442	63 055	459		
Rectorat	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb		
Vice-rectorat à la recherche et à la création	147 775	2	132 281	2	87 129	3	12 403	1	0	0		

* Données provisoires
Lecture : 10 octobre 2013

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Perspectives de développement

Annexe 1 Extraits adaptés du plan de développement de la recherche 2010-2014

Annexe 2 Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval

4.1 Perspectives de développement

L'Université Laval s'est dotée, à l'hiver 2008, d'un plan d'orientation intitulé *Horizon 2012*, lequel a permis de mobiliser sa communauté universitaire autour d'une vision commune et stimulante du développement de notre Université et de déterminer les moyens à mettre en œuvre en vue de sa réalisation. « Devenir l'une des meilleures universités au monde », telle est notre ambition pour le rayonnement de notre établissement, son évolution et le maintien de sa contribution au mieux-être et au progrès de la société.

Dans la continuité du travail accompli depuis cinq ans, un vaste exercice de consultation a été mené en 2012-2013 auprès de la communauté universitaire, ce qui a permis d'actualiser ce plan maintenant intitulé [Horizon 2017 : orientations de développement de l'Université Laval](#) (voir version complète en annexe).

Inclusif et dynamique, ce plan s'inscrit dans une perspective de développement durable qui englobe notre Université dans toutes ses composantes. Il propose 9 grands objectifs stratégiques qui touchent à toutes les facettes de notre mission universitaire :

- Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants
- Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société
- Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche, et la mise en œuvre de projets de coopération internationale
- Assurer un développement efficace de la recherche et de la création
- Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps professoral pour contribuer au développement de l'établissement
- Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif, ainsi que la mobilité interne du personnel administratif
- Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté et accroître la notoriété de l'Université Laval
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple en matière de développement durable
- Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer les modes de gouvernance et de reddition de comptes

Plus d'une cinquantaine d'actions viennent appuyer la réalisation de ces objectifs et quelque 35 indicateurs de suivi permettront d'en évaluer périodiquement les résultats et d'apporter au besoin des modifications ou des ajouts.

Extraits adaptés du plan de développement de la recherche 2010-2014

Le plan de développement de la recherche 2010-2014 – Priorités institutionnelles

L'Université Laval a voulu se doter d'une structure organisationnelle interne qui favorise le décroisement entre les disciplines. Il devenait ainsi essentiel de retenir une approche qui inscrit le développement de la recherche à l'intérieur de grands thèmes afin de pouvoir aborder une problématique de recherche dans toutes ses dimensions : scientifique, sociale et économique.

L'Université Laval entend ainsi signifier clairement sa volonté d'inscrire ses activités de recherche dans la perspective humaniste qui a toujours été la sienne. L'Université Laval entend aller plus loin dans la structuration de ses activités de recherche. D'ailleurs, au cours des cinq prochaines années, elle confirmera le caractère prioritaire de certains projets de recherche en fonction d'*orientations stratégiques* transversales, s'appliquant indistinctement à tous les champs disciplinaires. Ces orientations sont au nombre de trois : l'interdisciplinarité; la collaboration et le partenariat ; la dimension internationale.

La direction de l'Université Laval a défini cinq grands thèmes de recherche, sous lesquels vient se ranger un certain nombre de secteurs prioritaires identifiés par les facultés. L'Université mise sur la liberté, la créativité et l'initiative des chercheuses et chercheurs, tout en estimant essentiel que ceux-ci fassent la démonstration de la plus-value apportée par leurs projets, de leur impact significatif sur l'Université et la société. La taille de notre établissement, forte de ses 1 300 professeurs-chercheurs appartenant à toutes les disciplines, constitue à la fois le plus grand défi de ce projet et son principal atout.

Culture et création - *L'humain qui organise et embellit la vie*

Secteurs prioritaires

- l'histoire du Québec et du Canada, sa culture, son patrimoine et ses différentes formes d'expression (p.ex. arts, archéologie, musique, droit civil, rites et pratiques religieuses)
- la langue française et la francophonie dans toutes ses dimensions
- les études anciennes
- les pratiques novatrices en information et communication publique

- les études autochtones
- les approches innovatrices de mise en valeur du patrimoine bâti, du patrimoine immatériel et des espaces naturels
- la recherche-cr  ation faisant intervenir le d  veloppement ou l'utilisation de nouvelles technologies ou de nouveaux mat  riaux
- le d  veloppement de nouvelles formes d'expression artistique
- le d  veloppement et l'utilisation de nouvelles pratiques pour la conception architecturale et le design urbain
- l'exploitation des nouveaux mat  riaux
- la restauration des oeuvres d'art et architecturales.

Mat  riaux et technologies innovants - *L'humain qui invente et qui transforme*

Secteurs prioritaires

- la production, la transformation et l'utilisation de l'  nergie
- la synth  se, la caract  risation et la transformation des mat  riaux et des nanomat  riaux
- la caract  risation des mat  riaux solides et leur inspection
- l'  tude des propri  t  s structurales des b  tons    haute performance
- le vieillissement, l'usure ou la corrosion des mat  riaux
- les nouvelles applications des produits ligneux transform  s et les proc  d  s de mise en oeuvre int  grant le bois dans des produits    grande valeur ajout  e
- les technologies et proc  d  s applicables aux industries actives dans la transformation des ressources naturelles et agroalimentaires et leur exploitation (p.ex. aluminium, mines, produits agricoles et aliments)
- le vaste domaine de l'optique photonique et des lasers
- le d  veloppement de composants photoniques novateurs
- les applications micro  lectroniques, microtechniques et photoniques des mat  riaux
- les applications industrielles et biom  dicales de la vision num  rique
- le d  veloppement de technologies applicables au milieu de la sant  
- le d  veloppement de mat  riaux et la culture de tissus, applicables aux secteurs biom  dical et biotechnologique
- la conception de nouvelles applications de syst  mes robotiques et m  catroniques
- le d  veloppement de nouvelles techniques de commande industrielle
- le d  veloppement de mod  les et simulation de proc  d  s et de structures industrielles
- le calcul de haute performance (notamment pour la mod  lisation en astrophysique, en climatologie, en a  rodynamisme, en hydrodynamisme, en math  matiques)

Vie et santé - *L'humain qui explore le vivant et optimise son bien-être*

Secteurs prioritaires

- le développement de tout le continuum des connaissances (fondamentales, appliquées, cliniques, évaluatives), du laboratoire jusqu'au chevet du patient, dans le but d'améliorer la prévention et le traitement des maladies (comme les maladies cardiovasculaires et respiratoires, l'obésité, le syndrome métabolique, la néphrologie, le cancer, etc.)
- les technologies de diagnostic hors laboratoire
- les neurosciences, la santé mentale et la douleur
- la santé de populations cibles (telles les autochtones, les femmes, les populations en régions éloignées, etc.)
- la génomique, protéomique et la bio-informatique
- la biologie des systèmes
- les maladies infectieuses
- les thérapies génétique, cellulaire ou tissulaire
- la chimie pharmaceutique
- les problèmes spécifiques à l'intégration et à la réadaptation sociale, qu'ils soient personnels ou environnementaux
- les pratiques professionnelles, l'organisation et l'évaluation des soins de santé
- l'amélioration de la santé par la nutrition et la sécurité alimentaire
- le développement d'instruments et de technologies associées aux pratiques de soins de santé (dépistage, diagnostic, traitement, etc., par exemple les technologies de diagnostic au chevet du patient)
- la santé et la sécurité au travail
- la recherche clinique menée par des équipes transdisciplinaires et favorisant l'implication des cliniciens au sein de ces équipes

Éducation et société - *L'humain qui fait évoluer l'individu et la collectivité*

Secteurs prioritaires

- les processus d'apprentissage, à tous les niveaux
- la motivation, la réussite et la persévérance scolaire
- l'orientation et l'intégration sociale et professionnelle
- la formation à distance
- la formation des maîtres et la professionnalisation
- les pratiques et les interventions éducatives
- l'enfance, la jeunesse et la famille
- le développement des personnes et l'environnement social

- les femmes
- les conditions de vie et d'organisation du travail
- l'insertion socioprofessionnelle et le développement psychosocial des personnes au travail les politiques économiques et la pauvreté
- les droits fondamentaux de la personne
- les problèmes d'ordre éthique soulevés dans différents secteurs de la vie sociale
- les problèmes d'éducation à la citoyenneté responsable, à la diversité culturelle et au pluralisme religieux
- les études autochtones
- la gouvernance des organisations
- les solutions d'affaires électroniques
- les technologies afférentes à la mise en place de modèles de réseaux d'affaires (Web humain)
- les enjeux organisationnels des nouvelles technologies de l'information et des communications
- la gestion stratégique de la chaîne de valeur et la logistique
- les relations interentreprises, la gestion en réseau des connaissances et des compétences
- les relations internationales et le développement international

Environnement et développement durable - *L'humain qui s'insère harmonieusement dans la nature*

Secteurs prioritaires

- la télédétection et autres technologies de surveillance appliquées au milieu arctique
- les applications de la géomatique dans l'étude des processus de transformation du territoire
- les impacts des changements climatiques et leurs effets au plan mondial
- les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes et géosystèmes du Nord et les stratégies d'adaptation à ces changements
- les développements technologiques applicables aux industries de l'environnement et aux changements climatiques
- les modes d'intervention sur la forme des villes, la transformation des habitats, le secteur immobilier, les dynamiques socioéconomiques et l'évolution de la mobilité
- la gouvernance de l'environnement et du développement durable
- la gestion des ressources et la diversification des sources d'énergie
- le développement durable de la foresterie
- la gestion de l'eau

- l'utilisation rationnelle des produits chimiques et des nouvelles pratiques agricoles
- le développement de procédés et de matériaux destinés à des applications environnementales
- les politiques publiques et les réglementations touchant l'énergie et l'environnement
- la caractérisation des ressources minérales et énergétiques des régions nordiques
- les impacts des changements climatiques sur les diverses populations humaines dans ces régions
- la biodiversité des organismes marins
- le fonctionnement intégré des écosystèmes marins et terrestres du Nord
- la dynamique des forêts et des lacs nordiques

HORIZON 2017

Orientations de développement
de l'Université Laval



UNIVERSITÉ
LAVAL

HORIZON 2017

TABLE DES MATIÈRES

Objectif 1

Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants 3

Objectif 2

Innover dans les programmes de formation et l'offre des services
pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins
de la société 4

Objectif 3

Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche,
et la mise en œuvre de projets de coopération internationale 5

Objectif 4

Assurer un développement efficace de la recherche et de la création 6

Objectif 5

Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps
professoral pour contribuer au développement de l'établissement 7

Objectif 6

Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif,
ainsi que la mobilité interne du personnel administratif 8

Objectif 7

Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté
et accroître la notoriété de l'Université Laval 9

Objectif 8

Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la
communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple
en matière de développement durable 10

Objectif 9

Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer
les modes de gouvernance et de reddition de comptes 12

MOT DU RECTEUR

Au cours des cinq dernières années, les membres de notre communauté universitaire se sont mobilisés autour des grandes orientations de développement proposées dans *Horizon 2012*. Ensemble, nous avons fait progresser l'Université Laval dans le respect de sa mission et de ses valeurs tout en misant sur ses forces, son enracinement dans la région de Québec et son importance pour les sociétés québécoise et canadienne. Tous nos efforts se sont appuyés sur une vision porteuse d'avenir : devenir une des meilleures universités au monde.

Cette vision, stimulante et rassembleuse, a non seulement porté de nombreux fruits, mais elle sous-tend toujours les objectifs stratégiques présentés dans *Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval*. Je suis heureux de vous présenter ce document, qui résulte d'un vaste exercice de consultation mené auprès de la communauté universitaire au cours des derniers mois.

Horizon 2017 est bien ancré dans la réalité actuelle de l'Université Laval tout en ouvrant des perspectives d'avenir qui s'inscrivent dans la continuité du travail accompli depuis 2008. Nos actions resteront donc centrées sur les orientations et objectifs qui ont guidé nos décisions au cours des dernières années, dont la qualité de la formation, l'appui à la réussite, l'innovation pédagogique, la mobilité internationale et l'internationalisation de nos activités, la recherche et la création, les membres de notre communauté, leur milieu de vie et leurs conditions de travail et d'études, ainsi que la saine gouvernance. Une logique d'innovation, d'amélioration continue et de développement durable nous permettra de construire sur les acquis des dernières années.

Université complète et ouverte sur le monde, très productive dans le domaine de la recherche et de la création, fortement engagée dans la collectivité, l'Université Laval est déterminée plus que jamais à se positionner parmi les meilleures, ici comme ailleurs.

Je suis persuadé que le dynamisme, l'esprit d'innovation et la recherche de l'excellence qui animent notre communauté universitaire assureront l'atteinte des objectifs proposés dans *Horizon 2017*, et qu'ensemble, nous continuerons à faire progresser notre université au cours des quatre prochaines années.

Le recteur,



Denis Brière



MOT DU VICE-RECTEUR EXÉCUTIF ET AU DÉVELOPPEMENT

Le plan d'action *Horizon 2017: orientations de développement de l'Université Laval* s'inscrit dans une perspective de développement durable qui englobe notre communauté universitaire dans toutes ses composantes.

Dans la continuité du travail accompli au cours des dernières années, *Horizon 2017* propose neuf grands objectifs stratégiques :

- Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants;
- Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société;
- Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche et la mise en oeuvre de projets de coopération internationale;
- Assurer un développement efficace de la recherche et de la création;
- Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps professoral pour contribuer au développement de l'établissement;
- Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif, ainsi que la mobilité interne du personnel administratif;
- Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté et accroître la notoriété de l'Université Laval;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple en matière de développement durable;
- Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer les modes de gouvernance et de reddition de comptes.

De nombreuses actions, dont certaines ne sont pas présentées dans ce document, viendront favoriser l'atteinte de chacun de ces grands objectifs. En outre, quelque 35 indicateurs de mesure ont été liés à ces objectifs stratégiques : ils permettront d'évaluer périodiquement les résultats et d'intervenir au besoin en modifiant ou ajoutant de nouvelles actions dans un but d'efficacité accrue.

Horizon 2017 est donc un plan d'action inclusif, dynamique et respectueux de la mission et des valeurs premières de notre université.

Le vice-recteur exécutif et au développement,



Éric Baucé

OBJECTIF 1

FAVORISER LE RECRUTEMENT, LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

L'Université Laval croit qu'une grande majorité d'étudiants peuvent réussir leurs études s'ils sont placés dans des conditions adéquates d'encadrement et s'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin au moment opportun. Dans cette perspective, de nombreuses actions se poursuivront ou seront entreprises au cours des prochaines années afin de soutenir la persévérance et la réussite étudiantes aux trois cycles de formation.

Actions sélectionnées

- 1.1 Renforcer, par un plan global, la gestion stratégique de l'effectif étudiant (recrutement, persévérance, qualité de l'expérience, diplomation et placement).
- 1.2 Améliorer le continuum recrutement-admission-inscription en bonifiant l'accompagnement des candidats et le processus administratif.
- 1.3 Faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants et améliorer l'expérience étudiante par la mise en place d'un guichet unique.
- 1.4 Appuyer les facultés et les services dans l'analyse des besoins et l'élaboration de mesures de soutien à la réussite, notamment par le repérage précoce des étudiants en difficulté, le tutorat et la mise en place de centres d'aide en français ou dans d'autres langues.
- 1.5 Accentuer les mesures d'appui permettant à des populations étudiantes particulières (clientèles émergentes, étudiants étrangers, étudiants adultes) de progresser dans leur projet de formation.
- 1.6 Renforcer le soutien aux enseignants et aux étudiants afin d'améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique, notamment par le déploiement des plans de collaboration et le suivi des activités de formation aux cycles supérieurs.
- 1.7 Appuyer et valoriser les directions et les comités de programme dans leurs fonctions pédagogiques et administratives, notamment en créant des outils de suivi des cohortes.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 1.A

Nombre de EETP dans les programmes crédités, ventilé par cycle

INDICATEUR 1.B

Taux de persévérance et durée des études dans les programmes crédités, ventilés par cycle

OBJECTIF 2

INNOVER DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION ET L'OFFRE DES SERVICES POUR LES ADAPTER AUX NOUVELLES RÉALITÉS DES ÉTUDIANTS ET AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Bimodale, l'Université Laval vise à offrir des programmes de formation de classe mondiale à la fine pointe du savoir et de la pédagogie, adaptés à la diversité de sa population étudiante ainsi qu'aux besoins de la société actuelle. À cet égard, l'Université entend accroître la flexibilité de ses programmes de formation, diversifier les horaires de cours, accentuer l'offre de cours en ligne et hybrides, et accroître l'offre de formations interdisciplinaires.

Actions sélectionnées

- 2.1 Poursuivre le développement et l'adaptation des programmes en présentiel et en ligne en affirmant le leadership de l'Université Laval comme établissement bimodal.
- 2.2 Accentuer la flexibilité des programmes et de l'offre de cours, et diversifier les horaires pour s'adapter aux réalités étudiantes et favoriser la conciliation études-travail-famille.
- 2.3 Adopter des mesures organisationnelles et budgétaires encourageant l'interdisciplinarité.
- 2.4 S'assurer de l'intégration des compétences numériques dans les programmes.
- 2.5 Renforcer les moyens pour s'assurer de l'acquisition de compétences langagières par les étudiants.
- 2.6 Améliorer le processus d'évaluation continue des programmes.
- 2.7 Bonifier l'offre de formation continue sur mesure en établissant des relations plus étroites avec les facultés, les organisations partenaires, les entreprises et les pôles universitaires.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 2.A

Nombre de cours, de services offerts et de visites dans l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

INDICATEUR 2.B

Nombre de cours et de programmes multifacultaires

INDICATEUR 2.C

Nombre de EETP en formation à distance et hybride

INDICATEUR 2.D

Nombre de crédits en formation continue créditée et nombre d'unités d'éducation continue non créditée

INDICATEUR 2.E

Nombre de programmes évalués et périodicité des évaluations

OBJECTIF 3

ACCENTUER L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE, ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ouverte sur le monde, l'Université Laval favorise les échanges, la coopération, et la mobilité internationale des membres de sa communauté. Au cours des prochaines années, l'Université entend accroître sa présence sur la scène internationale, notamment en réalisant davantage de projets conjoints avec ses partenaires et en s'engageant plus avant en coopération internationale.

Actions sélectionnées

- 3.1 Accentuer, avec nos partenaires étrangers, la réalisation d'activités et de projets conjoints de formation et de recherche.
- 3.2 Intensifier et diversifier les programmes de mobilité internationale d'étudiants, notamment par la création de stages.
- 3.3 Améliorer les structures d'accueil des facultés et des services pour les étudiants, stagiaires et autres invités provenant de l'étranger.
- 3.4 Renforcer les mesures favorisant la mobilité internationale des professeurs et des chercheurs ainsi que l'accueil de professeurs et de chercheurs invités.
- 3.5 Accroître et mettre en évidence la participation des chercheurs de l'Université dans les grands réseaux de recherche internationaux.
- 3.6 Réaliser un complexe intégré comprenant des résidences étudiantes et la Maison internationale.
- 3.7 Accroître l'apport de l'Université Laval aux projets de coopération internationale.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 3.A

Nombre d'étudiants étrangers

INDICATEUR 3.B

Nombre d'étudiants en mobilité internationale entrante et sortante

INDICATEUR 3.C

Pourcentage des publications en collaboration internationale

INDICATEUR 3.D

Nombre de projets de recherche en collaboration internationale

INDICATEUR 3.E

Nombre de projets et enveloppe globale de soutien aux projets de coopération et développement

OBJECTIF 4

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Les activités de recherche de l'Université Laval favorisent non seulement la mise à jour de ses programmes de formation, mais aussi la création de richesses collectives et le progrès de la société. L'Université Laval entend continuer à bâtir, avec ses membres et ses partenaires, une force de recherche innovante, créative et durable qui lui permettra de renforcer sa position parmi les plus grandes universités de recherche au Canada.

Actions sélectionnées

- 4.1 Améliorer les outils permettant d'analyser les forces de recherche et de création de l'établissement.
- 4.2 Intensifier les efforts de sensibilisation sur l'importance de la recherche fondamentale auprès des gouvernements, des organismes subventionnaires et du secteur privé.
- 4.3 Favoriser l'optimisation de la mise en commun des expertises et des infrastructures de recherche et de création.
- 4.4 Poursuivre le développement de partenariats de recherche et de création avec le secteur public et le secteur privé en se préoccupant des problèmes vécus par les entreprises et les gouvernements.
- 4.5 Favoriser l'assistanat et la participation des étudiants aux projets de recherche et de création.
- 4.6 Améliorer les mécanismes d'appui à la préparation des demandes de bourses par les étudiants et des demandes de subvention par les jeunes chercheurs.
- 4.7 Créer, en collaboration avec la Fondation de l'Université Laval, un fonds de démarrage en soutien aux nouvelles initiatives en recherche et création liées aux enjeux sociaux émergents.
- 4.8 Mettre en valeur l'innovation sociale issue des activités de transfert de connaissances.
- 4.9 Travailler de concert avec les organismes régionaux pour favoriser l'innovation scientifique, le transfert technologique et la création de valeur dans notre environnement.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 4.A

Nombre normalisé de citations dans des secteurs stratégiques ciblés

INDICATEUR 4.B

Financement par professeur et financement par étudiant de cycles supérieurs

INDICATEUR 4.C

Taux de succès aux concours de demandes de subvention (chercheurs) et de bourses issues des organismes subventionnaires (étudiants)

INDICATEUR 4.D

Classement Research InfoSource en recherche

INDICATEUR 4.E

Nombre de brevets, licences et droits d'auteurs

OBJECTIF 5

ATTIRER ET RECRUTER PLUS DE PROFESSEURS, ET FIDÉLISER L'ENSEMBLE DU CORPS PROFESSORAL POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

La mission première de l'Université Laval, qui en est une de formation et de recherche, doit en grande partie son accomplissement à un corps professoral compétent et diversifié. Reconnaisant l'excellence de son corps professoral, l'Université Laval entend favoriser son développement, notamment en créant davantage de pôles d'expertise en formation et en recherche, et en offrant un soutien accru aux professeurs en début de carrière.

Actions sélectionnées

- 5.1 Assurer le renouvellement du corps professoral et la création de nouveaux postes.
- 5.2 Accentuer le développement du programme de Chaires de leadership en enseignement (CLE).
- 5.3 Promouvoir la création de chaires de recherche en partenariat, de chaires de recherche du Canada et de chaires d'excellence en recherche du Canada.
- 5.4 Souligner les succès et le rayonnement des professeurs et chercheurs.
- 5.5 Mettre en place un fonds institutionnel en vue de favoriser l'obtention de budgets de démarrage pour les nouveaux professeurs.
- 5.6 Favoriser le mentorat des nouveaux professeurs.
- 5.7 Offrir des ateliers sur l'encadrement des étudiants aux 2^e et 3^e cycles.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 5.A

Nombre de nouveaux professeurs recrutés

INDICATEUR 5.B

Nombre de démissions de professeurs

OBJECTIF 6

PLANIFIER ET OPTIMISER LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF, AINSI QUE LA MOBILITÉ INTERNE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'Université Laval est une communauté d'apprentissage, d'échanges et de partage au sein de laquelle le personnel enseignant et administratif joue un rôle central. L'Université continuera de soutenir le développement de son personnel enseignant et administratif par un certain nombre d'actions respectueuses des talents et compétences de chacun.

Actions sélectionnées

- 6.1 Faire un exercice rigoureux concernant les besoins actuels et futurs en personnel qualifié et évaluer notre vulnérabilité dans certains secteurs.
- 6.2 Implanter des pratiques de dotation efficace et mettre en place de nouveaux instruments d'évaluation et de mesure pour la sélection des candidats.
- 6.3 Implanter, dans une perspective de développement de carrière, un système d'évaluation continue du personnel, permettant de déceler et développer les talents et les compétences des employés.
- 6.4 Mettre en place des programmes de gestion de la continuité en favorisant le transfert de savoir entre employés.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 6.A

Nombre de mesures mises en place afin de répondre aux besoins actuels et futurs d'employés qualifiés

INDICATEUR 6.B

Nombre de personnes ayant suivi de la formation sur mesure, effectué des stages ou des affectations temporaires

OBJECTIF 7

VALORISER L'ENGAGEMENT ET L'APPORT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ET ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Les membres de la communauté de l'Université Laval sont unis par une culture de la qualité et de l'innovation, des valeurs institutionnelles et un sens profond de l'engagement. L'Université entend participer de façon accrue à la vie régionale en favorisant l'engagement personnel et collectif des membres de sa communauté et en valorisant leurs apports dans la collectivité.

Actions sélectionnées

- 7.1 Bonifier la coordination du soutien à la tenue d'événements majeurs sur le campus.
- 7.2 Participer activement à la vie culturelle, sociale, économique et sportive de la région en planifiant divers événements avec les organisations du milieu.
- 7.3 Mettre en évidence, notamment par l'organisation d'activités de reconnaissance, les services rendus par les membres de la communauté universitaire sous la forme d'un engagement social bénévole.
- 7.4 Souligner les succès des étudiants dans différents domaines, notamment par la mise en valeur des bourses, distinctions et prix obtenus.
- 7.5 Maintenir la collaboration avec la CADEUL et l'ÆLIÉS dans leurs initiatives pour l'amélioration de la vie associative, de la vie étudiante et des conditions de vie des étudiants.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 7.A

Nombre de conférences internationales et de congrès majeurs tenus à l'Université Laval

INDICATEUR 7.B

Nombre de citations de l'Université Laval dans les journaux nationaux et internationaux

INDICATEUR 7.C

Nombre d'heures d'activités d'implication des membres actuels ou des diplômés de l'Université Laval dans la vie culturelle, sociale et économique de la région

INDICATEUR 7.D

Nombre d'activités ou gestes de reconnaissance visant à souligner l'apport des membres de la communauté

OBJECTIF 8

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS ET DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET FAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL UN EXEMPLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la fois lieu de formation et source de nouveaux savoirs, l'Université Laval répond aux nombreux défis en matière de mode, de milieu et de niveau de vie posés par le développement durable en améliorant notamment ses espaces de vie, d'apprentissage et de travail, en promouvant de saines habitudes de vie, en optimisant la gestion de ses ressources et en continuant à réduire son empreinte environnementale.

Actions sélectionnées

- 8.1 Améliorer les espaces physiques de formation en prenant en considération les nouvelles réalités d'apprentissage.
- 8.2 Poursuivre les efforts de développement et d'amélioration du parc immobilier et des infrastructures, incluant les aires de vie et les infrastructures technologiques.
- 8.3 Mettre en place un comité d'analyse et d'intervention en santé mentale et situations préoccupantes.
- 8.4 Assurer un nombre suffisant de ressources humaines administratives ayant l'expertise appropriée pour soutenir l'enseignement et la recherche.
- 8.5 Élaborer une approche novatrice et créative relativement à la structure des services alimentaires.
- 8.6 Poursuivre le développement du programme Mon équilibre UL et le programme de santé globale de façon à favoriser la réussite scolaire et le bien-être au travail.
- 8.7 Intensifier la formation en gestion des ressources humaines donnée aux gestionnaires des études et administratifs.
- 8.8 Mettre en œuvre le plan d'action institutionnel de développement durable 2012-2015.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 8.A

Taux de satisfaction des employés et des étudiants

INDICATEUR 8.B

Nombre d'adhérents au programme Mon équilibre UL

INDICATEUR 8.C

Nombre de formations données en ressources humaines

INDICATEUR 8.D

Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et d'énergie

INDICATEUR 8.E

Nombre de programmes d'études ayant intégré une initiation aux enjeux de développement durable

INDICATEUR 8.F

Nombre et pourcentage de chaires et regroupements de recherche rattachés à un enjeu de la politique institutionnelle de développement durable

INDICATEUR 8.G

Pourcentage des achats de biens et services acquis en tenant compte de critères de durabilité

OBJECTIF 9

ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FINANCES DE L'UNIVERSITÉ ET AMÉLIORER LES MODES DE GOUVERNANCE ET DE REDDITION DE COMPTES

De nombreuses mesures assurent la saine gouvernance de l'Université Laval et l'utilisation optimale et responsable des ressources qui lui sont confiées. Au cours des prochaines années, l'Université Laval entend maintenir l'équilibre budgétaire de ses opérations courantes, assurer une gestion rigoureuse de ses budgets de fonctionnement et d'investissement, et continuer à soutenir ses unités dans leurs efforts de gestion.

Actions sélectionnées

- 9.1 Maintenir l'équilibre budgétaire et assurer une gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement associés aux infrastructures.
- 9.2 Continuer à améliorer les outils et le soutien aux unités pour faciliter leur gestion financière.
- 9.3 Intensifier la formation financière des gestionnaires des études et administratifs.
- 9.4 Apporter un soutien aux gestionnaires désirant revoir l'organisation du travail au sein de leur unité.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 9.A

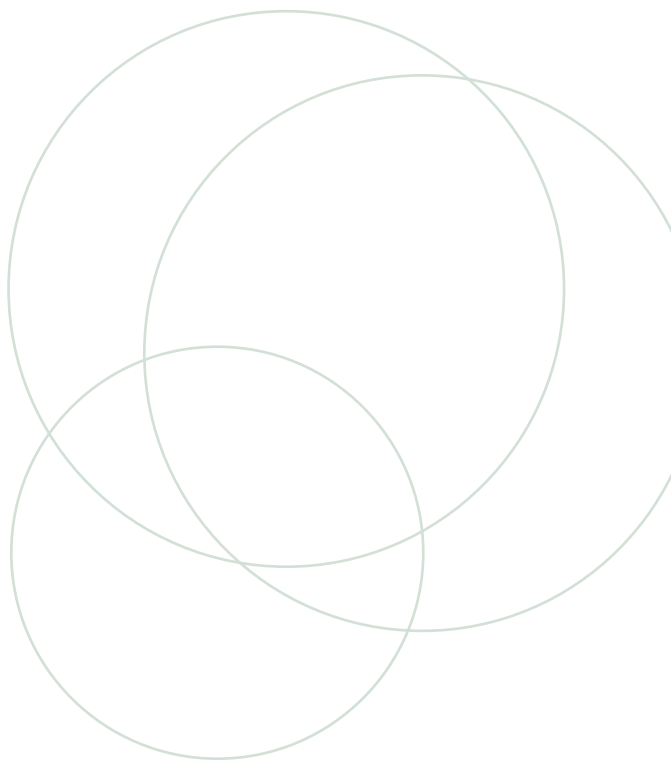
Équilibre budgétaire

INDICATEUR 9.B

Pourcentage des dépenses administratives

INDICATEUR 9.C

Nombre de formations en gestion financière offertes aux gestionnaires des études et administratifs, et nombre d'études de réorganisation les impliquant



Document approuvé par le Conseil universitaire le 14 mai 2013
et par le Conseil d'administration le 15 mai 2013



Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Crédits photos : Université Laval, sauf mention contraire.

